



HAL
open science

Transmettre la mémoire orale d'un territoire: la diffusion des archives orales d'associations via Internet. L'exemple de la Maison de la Mémoire de l'écomusée Paysalp (Viuz-en-Sallaz, Haute-Savoie)

Emilie Bertrand

► **To cite this version:**

Emilie Bertrand. Transmettre la mémoire orale d'un territoire: la diffusion des archives orales d'associations via Internet. L'exemple de la Maison de la Mémoire de l'écomusée Paysalp (Viuz-en-Sallaz, Haute-Savoie). domain_shs.info.docu. 2011. mem_00679352

HAL Id: mem_00679352

https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00679352

Submitted on 15 Mar 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Ecole Management et Société-Département CITS

INTD

MEMOIRE pour obtenir le
Titre professionnel "Chef de projet en ingénierie documentaire" INTD
niveau I

Présenté et soutenu par

Emilie Bertrand-Pierson

Le 25 octobre 2011

**Transmettre la mémoire orale d'un territoire : la
diffusion des archives orales d'associations via
Internet**

L'exemple de la Maison de la Mémoire de l'écomusée
Paysalp (Viuz-en-Sallaz, Haute-Savoie)

Jury
Loupier Sabine
Scopsi Claire

Promotion XLI

Dédicace

A Madame Résenthel, documentaliste

Remerciements

Je tiens à remercier pour son aide et ses conseils qui m'ont guidé tout au long de la réalisation de ce mémoire, Claire Scopsi, ma responsable de mémoire,

Julie Croquet, ma responsable de stage à la Maison de la mémoire de l'écomusée Payslap.

J'associe également à ces remerciements, l'ensemble de l'équipe de l'association Paysalp pour leur accueil au sein de leur structure et Sabine Loupien d'avoir accepté de remplacer ma responsable de stage à l'occasion de ma soutenance.

Notice

BERTRAND Emilie. Transmettre la mémoire orale d'un territoire : la diffusion des archives orales d'association via internet. L'exemple de la Maison de la Mémoire de l'écomusée Paysalp. 2011. 94 p. Mémoire pour obtenir le Titre professionnel « Chef de projet en ingénierie documentaire », INTD, Niveau 1, 2011.

Ce mémoire propose d'envisager les enjeux et les principes de la mise en ligne des archives orales d'associations par internet. En prenant le cas du centre de ressources de l'écomusée Paysalp, il propose une démarche de traitement documentaire de ses archives de l'analyse de l'existant et de la collecte des documents sonores à leur diffusion sur internet.

Descripteurs matière : archives sonores-internet-chaîne documentaire-association

Descripteurs géographiques : France-Haute-Savoie

Descripteurs noms propres : Ecomusée Paysalp

Table des matières

Dédicace.....	2
Remerciements	3
Notice	4
Table des matières	5
Liste des tableaux.....	8
Liste des figures	9
Introduction.....	10
1 L'étude des témoignages oraux inédits	11
2 Problématique.....	12
3 Méthode	15
Première partie Envisager la mise en ligne des archives sonores au centre de ressources de l'écomusée Paysalp.....	16
1 Présentation de l'association Paysalp.....	17
1.1 Implantation et historique de l'écomusée Paysalp	17
1.1.1 Implantation de l'écomusée	17
1.1.2 Histoire de l'écomusée Paysalp.....	18
1.2 Le statut d'écomusée, ses missions et l'organisation des différents pôles de l'écomusée Paysalp.....	20
1.2.1 Les écomusées, définition et histoire	20
1.2.2 Les missions de l'écomusée Paysalp	21
1.2.3 Fonctionnement et organisation des pôles de l'écomusée Paysalp	21
1.3 Les mouvements de collecte de la mémoire orales en France	22
1.3.1 Les premiers recueils historiques des témoignages oraux	22
1.3.2 Le rejet des sources orales en France et le triomphe des documents écrits ...	24
1.3.3 La réapparition des collectes de témoignages dans le spectre historiographique français	24
1.3.4 Les collectes de témoignages et la reconnaissance des identités régionales...	25
2 Le centre de ressources de l'écomusée Paysalp et les archives orales.....	27
2.1 Le centre de ressources de l'écomusée Paysalp : La Maison de la Mémoire	27
2.1.1 Origine de la Maison de la Mémoire	27
2.1.2 Le fond documentaire de la Maison de la Mémoire.....	27

2.1.3	Les missions de la Maison de la Mémoire	28
2.1.4	Les services de la Maison de la Mémoire	29
2.2	La politique de collecte de la mémoire orale de La Maison de la Mémoire	30
2.2.1	La collecte des archives sonores.....	30
2.2.2	La collecte de documents	31
2.3	Les archives orales de la Maison de la mémoire et la base de données en ligne Mémoire alpine.....	32
2.3.1	Les archives sonores de la Maison de la Mémoire	32
2.3.2	La base de données en ligne Mémoire alpine.....	33
3	Etat des lieux de la consultation des documents du centre de ressources de la Maison de la Mémoire	37
3.1	Une faible fréquentation de la Maison de la Mémoire	37
3.2	Quelques pistes explicatives de la faible consultation du fond documentaire.....	37
Deuxième partie Enjeux de la mise en ligne des archives orales pour la Maison de la Mémoire		
1	La diffusion des archives orales en ligne : un outil de promotion du centre de ressources La Maison de la Mémoire.....	41
1.1	Un outil de promotion de la structure	41
1.1.1	Mettre en valeur la spécificité de la structure.....	41
1.1.2	Rendre visible la Maison de la Mémoire.....	42
1.2	Faire exister le centre de ressources hors de ces murs	42
2	Affirmer l' identité d'un territoire grâce aux archives orales en ligne	44
2.1	Véhiculer une identité territoriale grâce aux archives orales.....	44
2.2	Transmettre la mémoire locale aux habitants	45
3	Restituer les résultats de la collecte aux habitants	46
Troisième partie La diffusion des archives sonores en ligne		
1	Le développement actuel de la mise en ligne des archives orales.....	48
1.1	Le plan national de numérisation.....	48
1.2	Contexte et objectif du plan national de numérisation	48
1.3	Quelques structures ayant bénéficié du plan national de numérisation.....	49
2	L'offre actuelle de diffusion d'archives sonores en ligne.....	51
2.1	Les archives sonores institutionnelles	51
2.2	Les archives sonores des services d'archives	52
2.3	Les archives sonores des associations.....	53
3	Propriété intellectuelle et droit de diffusion des archives orales	55
3.1.1	Les droits du témoin et du collecteur	55
3.1.2	La question des droits d'auteurs.....	56

3.1.3	La communicabilité des documents d'archives	57
3.1.4	La nécessité des contrats pour la diffusion des témoignages oraux.....	58
	Quatrième partie Principes documentaires pour diffuser les archives sonores de la Maison de la Mémoire via internet	61
1	Analyse de l'existant	63
1.1	Analyse et inventaire des documents sonores présents	63
1.1.1	La disponibilité du matériel de lecture des documents sonores.....	64
1.1.2	Réalisation d'une fiche d'identité des enregistrements présents.....	64
1.2	Définition d'une chaîne documentaire de traitement des archives sonores.....	66
2	Définition des publics et de leurs besoins.....	68
2.1	Le grand public.....	69
2.2	Les scolaires et les professeurs	69
2.3	Les chercheurs	69
2.4	Le public averti.....	70
2.5	Typologie des différents publics et de leurs besoins en information	71
3	La collecte des témoignages oraux.....	72
3.1	L'élaboration de la grille d'entretiens	72
3.2	La prise de note lors des entretiens.....	73
3.3	La formation des collecteurs bénévoles.....	73
4	Traitement des témoignages oraux	75
4.1	Le traitement intellectuel des témoignages oraux	75
4.1.1	La description des enregistrements et le catalogage.....	75
4.1.2	L'analyse documentaire des enregistrements.....	79
4.2	Le traitement matériel des enregistrements numériques.....	81
4.2.1	L'apparition des documents numériques	82
4.2.2	La conservation des documents électroniques	82
4.2.3	Les formats ouverts	85
4.2.4	Réalisation d'une veille technologique.....	85
5	La diffusion des enregistrements par internet.....	86
5.1	La sélection des témoignages oraux à mettre en ligne.....	86
5.2	Le partage des connaissances.....	87
	Conclusion	88
	Bibliographie.....	90
	Annexes	101
	Annexe 1 Proposition de fiche de renseignements du témoin (13, FAMDT)	102
	Annexe 2 Proposition de fiche de collecte	103

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau présentant quelques sites d'institution diffusant des archives sonores par internet.....	51
Tableau 2 : Tableau présentant quelques sites de services d'archives diffusant des archives sonores par internet	52
Tableau 3 : Tableau présentant quelques sites d'association diffusant des archives sonores par internet.....	54
Tableau 4 : Tableau précisant les catégories de public de la Maison de la Mémoire et leurs différents besoins en informations.....	69
Tableau 5 : Supports de stockage numérique à long terme	83

Liste des figures

Figure 1 : Carte de situation de l'Ecomusée Paysalp	17
Figure 2 : Page d'accueil de la base de données en ligne Mémoire alpine	34
Figure 3 : Exemple de fiche accompagnant chaque document, ici un extrait sonore.	35
Figure 4 : Informations détaillées de l'extrait sonore.....	36
Figure 5 : Contrat utilisé actuellement par la Maison de la Mémoire lors du recueil de témoignages oraux	59
Figure 6: Proposition d'une fiche descriptive des documents sonores de la Maison de la Mémoire :	65
Figure 7 : Schéma de la démarche documentaire de traitement des archives sonores en vue de leur diffusion via internet	67
Figure 8 : Arborescence de l'organisation des différentes notices correspondant à un enregistrement.....	78
Figure 9 : Proposition de fiche chrono-thématique pour l'analyse des témoignages oraux de la Maison de la Mémoire.....	80

Introduction

1 L'étude des témoignages oraux inédits

La culture française s'est fondée sur une culture de l'écriture. L'histoire et la mémoire de notre pays se sont constituées au fil du temps et au cours des textes, en passant sous silence la tradition orale. Cette tradition fut critiquée en raison d'une plus grande reconnaissance des documents écrits. Les connaissances également se transmettent à travers les livres, les méthodes. Parallèlement, un autre type de connaissances s'est constitué. Il s'agit des savoir-faire, de l'histoire d'une famille ou d'un village, des contes, des chansons traditionnelles et des patois propres à une région particulière. Cette mémoire se transmet essentiellement par l'oralité. Ce n'est qu'à une période plus récente que ce type de documents présenta un attrait et qu'ils furent collectés, enregistrés, conservés constituant peu à peu de véritables corpus d'archives sonores. Nous nous intéresserons à ces documents et plus particulièrement à ceux collectés et conservés au sein d'association en prenant l'exemple des archives du centre de ressources de l'écomusée Paysalp située en Haute-Savoie.

Ces archives sonores sont composées d'une grande diversité d'enregistrements dont des témoignages oraux résultants de collectes.

Il s'agit d'enregistrements qui ne sont pas publiés, édités et peu diffusés. Ils s'apparentent à la littérature grise du domaine scientifique où le document est produit à «l'intention d'un public restreint, en dehors des circuits commerciaux de l'édition et de la diffusion, et en marge des dispositifs de contrôle bibliographique. » (1, ADBS)

Les témoignages oraux du centre de ressources de l'écomusée Paysalp sont considérés comme des témoignages oraux inédits, c'est à dire des enregistrements sonores uniques (si ceux-ci ont été copiés, ce n'est pas dans un but commercial: aucune norme de fabrication n'est établie).

2 Problématique

Depuis les années 80, l'association Paysalp, spécialisée dans la valorisation du patrimoine et de l'histoire locale de la Haute-Savoie, collecte des témoignages oraux des habitants de la région. Au cours de mon stage au sein de cette structure, j'ai pu me rendre compte qu'une première tentative de mise en ligne sur internet d'extraits de ces témoignages avait été réalisée. J'ai pu constater notamment que ce projet avait été mené par une équipe dépourvue de professionnels de l'information, ce qu'ont ressenti les utilisateurs notamment lorsque ceux-ci ne trouvaient pas les informations nécessaires ou les bons extraits correspondant à leurs recherches.

Ce constat m'a conduit à réfléchir à la démarche documentaire qu'il est nécessaire de suivre afin de traiter ces documents sonores de leur collecte à leur mise en ligne finale sur internet.

Ce mémoire s'attache donc à déterminer quels sont les principes documentaires permettant la valorisation des témoignages oraux inédits de structures associatives par internet.

Pour cela, la première partie est consacrée à la présentation du contexte de ma réflexion. Elle décrit notamment la structure de l'écomusée Paysalp, son centre de ressources (Maison de la Mémoire), le contexte intellectuel et historique dans lequel s'insèrent la collecte et la valorisation des archives orales en France et pourquoi il est nécessaire d'envisager un tel projet de diffusion des témoignages oraux à la Maison de la Mémoire.

La seconde partie analyse les enjeux de la mise en ligne des archives sonores pour une structure comme l'écomusée Paysalp et présente en quoi cette mise en ligne peut lui être bénéfique.

La troisième partie s'attache à faire un bilan des sites internet de différentes structures diffusant des archives orales et sonores et fait un point sur les aspects juridiques que nécessite la diffusion de ces enregistrements.

La dernière partie de ce mémoire développe les différentes étapes de la chaîne documentaire permettant le traitement des archives sonores de la Maison de la Mémoire de leur collecte à leur diffusion. L'ensemble de cette partie est traitée en tant que professionnel de la documentation, c'est pour cela que seuls les aspects documentaires sont abordés et

que toutes les considérations concernant le traitement technique des documents sont exclues de la réflexion.

3 Méthode

Pour mener à bien ma réflexion sur la valorisation des témoignages oraux inédits de la Maison de la Mémoire, j'ai tout d'abord été amenée à prendre connaissance de la structure, de son mode de fonctionnement et du mode de traitement documentaire des témoignages oraux.

Lors de ma mission de stage, j'ai réalisé une série d'entretiens semi-directif avec des acteurs du territoire afin définir le positionnement de la Maison de la Mémoire sur son territoire. A cette occasion j'ai pu rencontrer une vingtaine de personnes et j'ai pu avoir leur avis sur la diffusion actuelle des extraits de témoignages oraux du centre de ressources et savoir quelles étaient leurs attentes concernant ce type de services. Cela m'a permis de mieux cerner une partie du public et de définir leurs besoins spécifiques en information.

Parallèlement, j'ai effectué de multiples recherches bibliographiques afin de connaître les expériences d'autres structures ayant mené à bien des projets de mise en ligne d'archives sonores. J'ai pu également consulter des blogs dédiés à la valorisation et la conservation de ces archives, ce qui m'a permis de recueillir des expériences sur les pratiques actuelles de ce domaine. (2, Phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme)

Pour compléter ces éléments d'informations, j'ai également pu rencontrer au cours de mon stage deux professionnelles responsables de services municipaux, ayant en charge le traitement documentaire et la conservation d'archives sonores. L'une d'elle était chargée d'un projet de collecte de témoignages oraux et de sa valorisation dans le cadre de la réalisation lors d'une exposition. Ce projet se poursuivra avec une mise en ligne par internet d'extraits. Ces entretiens m'ont été très précieux car ils m'ont permis de comprendre leur propre démarche et les éléments auxquels elles ont été attentives.

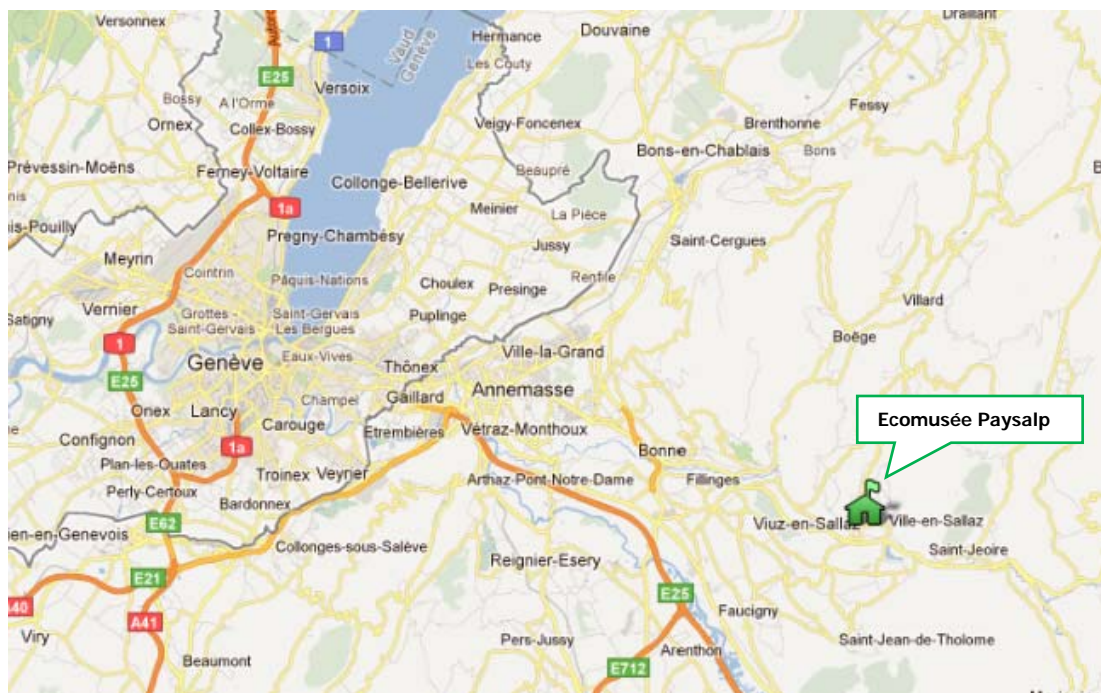
Première partie
Envisager la mise en ligne des
archives sonores au centre de
ressources de l'écomusée Paysalp

1 Présentation de l'association Paysalp

1.1 Implantation et historique de l'écomusée Paysalp

1.1.1 Implantation de l'écomusée

L'écomusée Paysalp est une structure associative de valorisation du patrimoine local. Elle est implantée dans le département de la Haute-Savoie, sur un territoire de moyenne montagne, enserré par les frontières italiennes et suisses. Elle se situe à proximité de la vallée de l'Arve et du Pays genevois, pôles importants d'activités industrielles et touristiques.



(Source : <http://maps.google.fr/>)

Figure 1 : Carte de situation de l'Ecomusée Paysalp

1.1.2 Histoire de l'écomusée Paysalp

1.1.2.1 L'arrivée de l'usine Gambin

Viuz-en-Sallaz est un petit village qui s'est constitué autour de l'activité agricole et artisanale. A la fin des années 50, il décline subissant un exode rural important. Les jeunes gens ne trouvant pas de travail dans le village se dirigent vers les villes à proximité : Genève, Cluses, Annemasse, Bonneville, Annecy. Certains quittent le département ou la région pour se diriger vers Paris ou Lyon.

En 1961, l'usine de décolletage parisienne Gambin, en accord avec la municipalité de Viuz-en-Sallaz, délocalise son lieu de production de fraiseuses dans le village. Cette implantation provoque l'arrivée de 800 personnes de la région parisienne comprenant les ouvriers et leurs familles, faisant passer le village de 1200 habitants à 2000.

Cet évènement et cette arrivée massive de personnes étrangères au village engendrèrent un véritable choc culturel pour les habitants. Des tensions apparurent entre les habitants et les nouveaux arrivants. Elles sont dues à la confrontation de deux types de culture et de pensée, l'une aux origines traditionnelles rurales ou commerçantes et l'autre principalement ouvrière. Ces deux populations ne se comprenaient pas. Ainsi pour faire découvrir la culture locale aux personnes étrangères au village et dans un souci de préservation de l'identité, le groupe de patois de la Maison des jeunes et de la culture (MJC) du village débuta une collecte d'objets liés aux activités locales. Cette collecte fut le point de départ de la constitution d'une véritable collection d'objets d'ethnologie rurale. En 1979, plus de 3000 objets furent rassemblés dans les locaux de la MJC. (5, Dutruge)

1.1.2.2 L'association Les Amis de l'Histoire et des traditions de la région des Brasses

En 1980, l'association « Les Amis de l'Histoire et des traditions de la région des Brasses » est créée au sein de la MJC par un groupe de jeunes. Cette association a pour but de poursuivre l'initiative de collecte du groupe de patois et de restaurer les objets recueillis. Cette même année, l'association ouvre le Musée paysan au public où est exposé le fruit de leur collecte.

En 1982, l'association bénéficie de la création d'un poste de développement culturel pour la durée d'un an et demi. L'actuel directeur de l'écomusée Paysalp, est nommé. (3, Desbiolles)

1.1.2.3 La création de l'association Regain-Musée Paysan

En 1986, l'association « Regain-Musée Paysan » est créée. Elle se sépare ainsi de la MJC. Elle reprend l'initiative de musée Paysan et en redéfinit les orientations et les finalités. Ce projet est soutenu par la mairie qui met à disposition les locaux des anciens abattoirs du village.

En février 1989, les locaux du musée sont inaugurés. Au début de son ouverture, il accueille jusqu'à 25 000 visiteurs témoignant ainsi d'un vif succès pour l'exposition proposée. Autour des années 90, le contexte change, les fermetures d'usines se multiplient, les agriculteurs se confrontent à de nombreuses difficultés, les touristes d'hiver désertent la région. L'association amorce alors une réflexion sur l'environnement, et le territoire.

Cette réflexion va aboutir à une redéfinition des orientations de l'association. Elle renforce ses intérêts vers la pédagogie sur le patrimoine, et l'environnement. (3, Desbiolles)

1.1.2.4 La labellisation Ecomusée et Paysalp écomusée de Savoie

En 1993, l'association Regain-Musée Paysan est alors labellisée « Ecomusée ». L'association change de nom, et devient « Paysalp écomusée de Savoie ». Elle développe des actions culturelles sur son territoire constituant un réseau de partenaires locaux de proximité : agriculteurs, professionnels du tourisme, association, restaurateurs, établissements scolaires, bénévoles, politiques. (12, Turquin)

En 1996, elle accède au statut d'association de loi 1901 à but non lucratif et non assujettie à la T.V.A. Petit à petit, elle construit une offre culturelle et d'animation diversifiée.

Depuis 2002, Paysalp écomusée de Savoie continue ses activités de valorisation du patrimoine local sur son territoire. Elle poursuit son action culturelle et participe à de nombreux projets de coopérations européennes.

1.2 Le statut d'écomusée, ses missions et l'organisation des différents pôles de l'écomusée Paysalp

1.2.1 Les écomusées, définition et histoire

1.2.1.1 La notion d'écomusée

La notion d'écomusée est définie par l'instruction du 4 mars 1981 du Ministère de la culture et de la communication, dite « Charte des écomusées ». Selon l'article I de cette instruction, « l'écomusée est une institution culturelle assurant, d'une manière permanente sur un territoire donné, avec la participation de la population, les fonctions de recherche, conservation, présentation, mise en valeur d'un ensemble de biens naturels et culturels, représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui s'y succèdent. » (9, Fédération des écomusées de France)

Ce type de structure a pour objectif de rattacher l'homme à son milieu en reconstituant les modes de vies, et les savoir-faire.

1.2.1.2 Rappel historique sur les écomusées

A la fin des années 60, Georges-Henri Rivière, fondateur du Musée National des Arts et Traditions populaire de Paris et sous-directeur au Musée du Trocadéro propose une nouvelle réflexion sur la muséologie où l'homme, la société et son environnement sont au centre des préoccupations. Cette réflexion aboutit à la création d'un nouveau concept de musée : l'écomusée.

A partir des années 70, les écomusées sont rapidement créés.

En 1981, le statut de ce nouveau type de musée est reconnu législativement par l'instruction du 4 mars 1981 du ministère de la culture et de la communication. (9, Fédération des écomusées de France)

1.2.2 Les missions de l'écomusée Paysalp

L'écomusée Paysalp s'inscrit dans cette longue histoire des écomusées ou des musées de sociétés et a pour mission de :

- collecter des objets, des documents et des témoignages oraux du village et de la région,
- conserver l'ensemble des documents ou objets issus des collectes ou de dons de particuliers dans des conditions adéquates. Pour certaines collections importantes, l'écomusée Paysalp fait appel aux archives départementales de la Haute-Savoie,
- conserver le patrimoine immatériel de la région grâce aux témoignages oraux,
- encourager les recherches en partenariat avec des universités ou des laboratoires prenant pour objet d'étude les collections conservés au sein des sites de l'écomusée ou des thématiques du champ d'action de Paysalp,
- valoriser les objets conservés et de diffuser les résultats issus des recherches au grand public par l'intermédiaire d'une programmation culturelle (animation, visite, conférence, projection de films).

1.2.3 Fonctionnement et organisation des pôles de l'écomusée Paysalp

1.2.3.1 Fonctionnement de l'écomusée

L'écomusée Paysalp est une association de loi 1901 gérée par des bénévoles et une dizaine de salariés répartis entre la direction, les services scientifiques, communication et animation. Grâce à ses produits touristiques basés sur la valorisation du patrimoine local et à travers un réseau de sites, elle s'autofinance à hauteur de 60% et elle est soutenue par l'ensemble des communes accueillant ces sites. Cette structure est initiatrice de nombreux projets interrégionaux notamment avec la vallée d'Aoste.

1.2.3.2 Les sites et les activités de Paysalp

L'écomusée Paysalp dispose de 5 sites de valorisation :

- le Musée Paysan : il est dédié aux traditions paysannes locales entre 1850 et 1950 par l'exposition de 5000 objets traditionnels,
- le chalet d'alpage situé dans le massif des Brasses : chalet restauré qui accueille des groupes d'enfants et d'adultes pour découvrir l'environnement et le milieu montagnard,
- le prieuré de Peillonex : construit au 12^{ème} siècle, il permet de faire découvrir au public le patrimoine bâti de la Haute-Savoie,
- le site Croq'Alp : centre d'interprétation du goût. Il a pour but de faire connaître et de valoriser les fromages au lait cru,
- la Maison de la Mémoire : centre de ressources de l'écomusée Paysalp et qui mène les campagnes de collectes de mémoire avec les bénévoles de l'association.

L'ensemble de ces sites permet à l'association de proposer une offre touristique et d'animation au public. Cela lui permet d'ancrer sur son territoire sa mission de valorisation du patrimoine local.

1.3 Les mouvements de collecte de la mémoire orales en France

La mission de collecte de la mémoire locale résulte de l'histoire des recueils de témoignages oraux. Cette pratique a évolué au cours du temps.

1.3.1 Les premiers recueils historiques des témoignages oraux

Les collectes de témoignages dans un but conservatoire de la mémoire locale vont de pair avec le développement disciplinaire de l'Histoire. Cette collecte est un outil permettant à l'historien d'obtenir des informations. Elles constituent le matériau à partir duquel il sera possible de reconstituer l'histoire d'une population ou d'un peuple.

C'est une pratique héritée d'un passé s'avérant assez lointain. En effet, pour Florence Descamps elle existait déjà à l'Antiquité lorsque les érudits de l'époque s'appuyaient sur le résultat d'enquêtes orales ou d'observations de contemporains. Leurs buts étaient d'écrire l'histoire d'événements marquants tels que *l'Histoire des guerres médiques* d'Hérodote ou encore *l'Histoire de la guerre du Péloponnèse* de Thucydide. Elle montre d'ailleurs que « les historiens de l'Antiquité soucieux d'établir l'histoire de leurs temps mettent le témoignage contemporain, oculaire ou oral, direct sans intermédiaire, au cœur de leur démarche historique. » (4, Descamps)

Au Moyen Age, l'utilisation des sources écrites ou orales par les érudits de ce temps est floue. En effet, les registres historiques s'avèrent être parfois des compilations de sources entremêlées. Il s'agit d'un panachage de textes écrits recopiés, de témoignages oraux, d'observations.

Au 17^{ème} siècle, apparaît un phénomène que Florence Descamps qualifie de « doute examinateur » et de « de démarche critique ». Il se manifeste par le rejet des savants de tout ce qui est du champ du merveilleux, du miraculeux, du légendaire et des croyances. Cela en vue de discerner ce qui relève du vrai et du faux afin de recouvrir la vérité. Ces érudits se tournent alors vers les textes que la philologie (étude critique des textes) permet d'authentifier. Le document écrit acquiert alors une plus grande importance par rapport à la source orale dans la démarche historiographique. Toutefois, l'utilisation de la source orale ne disparaît pas totalement. En effet, dans la pure tradition classique, certains historiens tel que Mabillon (1682-1701) reconnaît et accepte l'intérêt des sources orales dans la démarche de l'historien, à la condition que « le témoin soit digne de foi et son témoignage publiquement attesté, c'est-à-dire authentifié. » La source orale est alors légitime dans le travail de l'historien dans le cadre où celle-ci est « nettoyée » de toute approximation et de toute rumeur.

1.3.2 Le rejet des sources orales en France et le triomphe des documents écrits

La recherche de la source la plus authentique possible pour le travail de l'historien va se poursuivre tout au long du 18^{ème} siècle. Au cours de ce siècle, elle va s'institutionnaliser grâce aux spécialistes des sociétés savantes de l'époque, qui vont créer des cabinets et des académies scientifiques. Ces spécialistes souhaitent que le fondement de la connaissance historique soit le document écrit, authentifié grâce à la philologie. Dans ce contexte, la source orale n'a alors plus sa place. De par sa nature, elle ne peut être clairement identifiée et authentifiée, si celle-ci n'est pas retranscrite.

Au 19^{ème} siècle, les Archives nationales et départementales et l'Ecole des Chartes sont créées. Des corps de spécialiste sont formés à l'authentification des documents écrits et à leur conservation. Le document écrit est la source privilégiée des historiens.

Au début du 20^{ème} siècle, la source orale est rejetée de la démarche historique et cette tendance va se poursuivre en France jusqu'au milieu de ce siècle.

1.3.3 La réapparition des collectes de témoignages dans le spectre historiographique français

Il faudra alors jusqu'à la fin des années 60 pour que le témoignage oral soit à nouveau évoqué dans le domaine scientifique. A cette époque, la France est marquée par un engouement de la part de la société pour l'authenticité, le vécu, les récits de vie. Cette tendance va également toucher le milieu universitaire, les institutions de l'Etat et les associations.

Le domaine de la sociologie va contribuer à réintégrer les sources orales dans la démarche scientifique en portant un intérêt pour les entretiens non directif ou semi-directif. L'histoire et l'ethnologie vont aller dans ce sens en utilisant des entretiens et des témoignages oraux.

L'homme en tant qu'individu est alors remis au centre des démarches des sciences humaines.

Les premiers entretiens individuels sont enregistrés grâce au magnétophone. Certains étudiants commencent à utiliser cet outil pour rendre compte de leur travail de collecte. Ainsi Jean Delmas, chartiste, est un des premiers étudiants soutenant sa thèse en 1968, à l'aide de bandes magnétiques sur lesquelles sont enregistrées des termes occitans concernant du vocabulaire de la construction. (10, Joutard)

Les initiatives de collecte et d'enregistrement de témoignage dans le monde scientifique se multiplient peu à peu. A la même période, l'ethnologue Donatien Laurent recueille des chants narratifs en Bretagne. En histoire, Antoine Prost interroge dans le cadre de sa thèse des anciens combattants de la première mondiale.

1.3.4 Les collectes de témoignages et la reconnaissance des identités régionales

Dans les années 70, l'intérêt pour les sources orales se porte sur la reconnaissance des identités régionales françaises. Les initiatives de collecte de témoignages vont apparaître et se multiplier au sein d'institution telle que les services d'archives ou des services historiques de l'Etat mais également à l'initiative privée d'associations.

En 1972, le service historique de l'armée de l'air lance une enquête orale systématique auprès des anciens aviateurs survivants de la première guerre mondiale. En 1974, une section d'archives orales est créée.

En 1975, le programme interministériel pour l'histoire de la sécurité sociale est lancé et 377 entretiens sont recueillis.

En 1979, c'est au tour du service historique de la marine qui crée à son tour une section d'archives orales.

Les associations ne sont pas en reste car un grand nombre d'entre elles passionnées par la culture, l'histoire de leur territoire lancent de grandes campagnes de collecte de témoignages et de mémoire orale sur l'ensemble de la France. La MJC de Viuz-en-Sallaz qui est à l'origine de l'écomusée Paysalp s'inscrit dans ce mouvement général associatif de collecte. En 1979, les premières campagnes de collecte débutent dans cette association.

Ainsi, la politique actuelle de recueil de témoignages oraux de l'écomusée a pour origine une conjonction d'évènements : l'implantation de l'usine Gambin et l'avènement des mouvements associatifs de collecte en France.

2 Le centre de ressources de l'écomusée Paysalp et les archives orales

2.1 le centre de ressources de l'écomusée Paysalp : La Maison de la Mémoire

Ce centre de ressources intitulé La Maison de la Mémoire, regroupe à la fois l'ensemble de la documentation sur le patrimoine local nécessaire à la réalisation des animations, des projets et des produits de l'écomusée Paysalp et l'ensemble des archives issues de la collecte.

2.1.1 Origine de la Maison de la Mémoire

Les activités de collecte d'objets réalisées par les associations successives qui ont mené à l'écomusée Paysalp, ont permis de constituer au fil du temps un fond d'ouvrages, de documents papiers et photographiques sur le patrimoine local haut-savoyard. Ce fonds était accessible uniquement aux professionnels de l'association pour préparer les animations et les projets de l'écomusée ainsi qu'aux adhérents.

En 1993, la mise à disposition de locaux par la commune de Saint-Jeoire, jouxtant celle de Viuz-en-Sallaz permet d'ouvrir la Maison de la Mémoire, mettant ainsi à disposition du public le fond d'ouvrages spécialisés constitué au fil du temps par l'écomusée.

La communauté de commune, dont Viuz-en-Sallaz fait partie, fournit en 2010 de nouveaux locaux plus spacieux pour ce centre de ressources permettant ainsi de diversifier l'offre de cette structure et de se rapprocher de certains sites de valorisation.

2.1.2 Le fond documentaire de la Maison de la Mémoire

Le fond documentaire conservé dans ce centre de ressources est composé de : (6, Ecomusée Paysalp)

- 2227 ouvrages sur le patrimoine local,

- 207 études comprenant des rapports de stages, des mémoires, des thèses d'étudiants ayant fait un stage à l'écomusée, des rapports d'étude commandés par l'écomusée,
- 212 dossiers documentaires papiers regroupant par mot-matière des documents papier, des articles de presse,
- 70 périodiques sur le patrimoine, l'histoire locale,
- 255 Cassettes vidéo de reportages, de films documentaires sur la région et son patrimoine,
- 57 Dvd de documentaires et de reportages sur la région et le patrimoine local,
- 254 Cassettes audio et de fichiers informatiques de témoignages oraux réalisés par l'association depuis sa création,
- un fond important de photographies et de cartes postales anciennes issues d'archives privées de particuliers.

L'ensemble de ce fonds permet à la Maison de la Mémoire de remplir ses missions envers le public et les membres de l'association. Il constitue également un réservoir de documents et d'informations pour les personnels de l'association leur permettant de réaliser des animations et des expositions autour du patrimoine et de l'histoire locale haut-savoyarde. En complément ces professionnels peuvent parfois faire appel à des réseaux personnels pour obtenir des informations ou des documents non présents à la Maison de la Mémoire.

2.1.3 Les missions de la Maison de la Mémoire

La Maison de la Mémoire a pour mission de :

- réaliser une politique de collecte de témoignage et de documents de nature diverse (papier, photographique, audiovisuelle),
- conserver les documents patrimoniaux issus des collectes et de dons de particuliers,

- les rendre accessibles au public en les mettant directement à disposition pour consultation,
- réaliser une politique de diffusion et de restitution au public à partir des documents et des informations collectées.

2.1.4 Les services de la Maison de la Mémoire

Afin de remplir ses missions de diffusion de l'information, des connaissances et de valorisation des documents, la Maison de la Mémoire propose différents services et prestations au public. Ces services sont à destination de toute personne portant un intérêt pour les thématiques développées à la Maison de la Mémoire.

2.1.4.1 Les services sur place

A la Maison de la Mémoire, le public a la possibilité de :

- consulter sur place des ouvrages spécialisés sur le patrimoine, la région et la mémoire locale,
- consulter des archives privées de particulier et de familles (copies ou originales),
- consulter l'intégralité de la base de données en ligne Mémoire alpine et réaliser des recherches,
- numériser des documents personnels,
- faire des photocopies d'ouvrages ou d'archives présents selon la législation en vigueur,
- acheter des ouvrages spécialisés sur le patrimoine alpin,
- visiter les expositions temporaires proposées selon la programmation culturelle,
- visionner des films sur le patrimoine local lors de projections dans le cadre de la programmation culturelle ou en consultation sur place.

La consultation sur place des documents à la Maison de la Mémoire est gratuite pour les adhérents à titre individuel et les salariés de l'association et payante pour les autres personnes (2 euros par personne par consultation).

En complément de ces prestations sur place, un service à distance est proposé.

2.1.4.2 Le service en ligne

Actuellement, l'unique service à distance offert au public est la consultation du catalogue en ligne de la Maison de la Mémoire via la base de données Mémoire Alpine, à partir de laquelle le public peut avoir accès à l'inventaire des documents du centre de ressources

2.2 La politique de collecte de la mémoire orale de La Maison de la Mémoire

Le centre de ressources la Maison de la Mémoire a mis en place une politique de collectes de témoignages et de documents auprès de la population des communes environnant la structure.

2.2.1 La collecte des archives sonores

Préalablement, à la collecte, la chargée scientifique de l'association effectue un échantillonnage des personnes pouvant être personnes ressources et souhaitant partager son vécu concernant un évènement particulier ou son expérience personnelle, une chanson, une musique, un conte typiques de la région.

Une équipe de 15 collecteurs-bénévoles a été constituée et a été formée aux rudiments de la collecte ethnologique (de l'élaboration de grille d'entretien, à leur réalisation et à leur enregistrement numérique). Par équipe de deux, ces personnes collectent les témoignages chez les personnes sélectionnées par la chargée scientifique.

Ces entretiens sont ensuite enregistrés sur le serveur de l'association et sont répertoriés dans l'inventaire de la Maison de la Mémoire, les fiches de recueil d'entretiens sont archivées.

2.2.2 La collecte de documents

2.2.2.1 La collecte de documents auprès des scolaires

La Maison de la Mémoire propose aux écoles des communes adhérentes de l'association une sensibilisation à la conservation du patrimoine local. Elle consiste en un atelier d'initiation en classe se déroulant en deux séances animées par la chargée scientifique de l'association. La première consiste à la présentation de ce qu'est le patrimoine local et l'importance de le conserver. Au cours de celle-ci, il est expliqué aux enfants qu'ils vont être des apprentis collecteurs de mémoire. Un exercice pratique leur est proposé. Il s'agit de collecter des documents de leur propre famille ou de connaissances habitant la région (photographies, coupures de presse, cartes postales anciennes). Chaque enfant doit également remplir une fiche descriptive des documents collectés. En général, cette séance précède une période de vacances. Au retour de vacances, une seconde séance d'atelier est convenue au cours de laquelle chaque enfant restitue les documents qu'il a pu trouver. Une équipe de l'association est présente pour numériser dans la classe les documents papiers.

Ces ateliers s'inscrivent en général dans un projet d'école et est une base de travail pour les enseignants pour approfondir l'histoire de la commune dans laquelle les enfants habitent.

Ces ateliers sont un moyen pour la Maison de la Mémoire de collecter des documents spécifiques à chaque commune adhérente.

2.2.2.2 Les dons

La Maison de la Mémoire recueille chaque année des dons spontanés de particuliers qui souhaitent soit se défaire d'anciens documents ou participer personnellement à la collecte de documents. Le bouche à oreille fonctionne plutôt bien parmi les habitants des communes à proximité du centre de ressources et de nombreuses personnes viennent directement pour faire leurs dons. Toutefois, lorsque des personnes souhaitent que leurs documents personnels figurent dans l'inventaire de la Maison de la Mémoire sans s'en défaire, une équipe peut directement se déplacer chez ses personnes pour les numériser. Ainsi, ces personnes ne sont pas dépouillées de leurs biens et les documents ne sortent pas de la résidence de leurs propriétaires.

Ces différents types de collecte permettent à la Maison de la Mémoire d'agrandir le fonds de la documentation patrimoniale qui est conservée.

2.3 Les archives orales de la Maison de la mémoire et la base de données en ligne Mémoire alpine

Actuellement, l'ensemble des témoignages oraux collectés et présents à la Maison de la Mémoire, a été inventorié informatiquement dans la base de données Mémoire alpine dont le catalogue est consultable sur internet.

2.3.1 Les archives sonores de la Maison de la Mémoire

A ce jour, la Maison de la Mémoire dispose d'un fonds de 254 enregistrements sonores d'une durée d'environ 30 à 45 minutes. Ces enregistrements sont issus des collectes de témoignages et de mémoires orales effectuées par les bénévoles depuis l'origine de l'association à la fin des années 70.

Ces enregistrements sont des témoignages de personnes qui ont vécu toute leur vie ou une partie de leur vie dans la région.

Les enregistrements originaux sont conservés sur leurs supports initiaux: bandes magnétiques pour les plus anciens et sur cassettes audio. Les enregistrements les plus récents sont conservés en fichier numérique sur cd audio.

Ce fond d'archives orales constitue la spécificité de la structure. Au cours des deux dernières années 50 témoignages ont été enregistrés.

2.3.2 La base de données en ligne Mémoire alpine

La base de données Mémoire alpine est le résultat d'un projet européen qui a duré deux ans. Cette base recense l'ensemble des ressources présentes à la Maison de la Mémoire et propose un catalogue consultable librement par le public. (7, Ecomusée Paysalp)

2.3.2.1 Un outil de recherche en ligne

Mémoire alpine est une base de données permettant la consultation en ligne du catalogue du centre de ressources la Maison de la Mémoire.

Figure 2 : Page d'accueil de la base de données en ligne Mémoire alpine

Trois modes recherches sont proposés :

- Une recherche simple ou avancée par mots clés selon la nature des documents : texte, image, audio, vidéo.
- Une recherche par éléments de patrimoine du territoire de l'écomusée aussi bien matériel (église, monuments, églises, moulins, chapelles, usines), qu'immatériel (savoir-faire, légendes, contes, anecdotes, recettes de cuisines savoyardes).
- Une recherche par toponymes (noms de lieux dits et de lieux) présents sur le territoire de l'écomusée et ses alentours.

Ce catalogue en ligne a été conçu pour permettre au public de préparer leurs recherches avant de venir dans les locaux de la Maison de la Mémoire pour pouvoir consulter les

documents préalablement sélectionnés. Cette base de données ne permet pas de consulter des documents intégralement. Seuls les sommaires et les résumés sont consultables pour les ouvrages, un aperçu est disponible pour les images et quelques extraits sont proposés pour les vidéos et les ressources audio.

A chaque ressource correspond une notice détaillée accessible proposant un résumé informatif du contenu du document et décrivant les principales caractéristiques du document. Cette fiche respecte les normes de description des documents de l'International Standard Bibliographic Description. [11, Raïs]

The screenshot shows the 'Mémoire Alpine' website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo 'MÉMOIRE ALPINE un patrimoine pour l'avenir' and 'Une initiative de l'écomusée PAYS ALP'. Below the navigation bar is a banner image of a snowy mountain range. A horizontal menu contains links: ACCUEIL RECHERCHE, MÉMOIRE ALPINE, ACTUALITÉS, PRESTATIONS ET SERVICES, CONTRIBUTEURS, DOCUMENTATION, CONTACT. Below the menu, a breadcrumb trail reads 'Accueil > Recherche > Jean-François NOVEL sur le terrain des thermes romains'. A search result summary shows '116 document(s) trouvé(s)' with buttons for 'Retour résultat' and 'Nouvelle recherche'. The document title 'JEAN-FRANÇOIS NOVEL SUR LE TERRAIN DES THERMES ROMAINS' is displayed with navigation options 'Commentaire', '« Précédent', '30/116', and 'Suivant »'. Below the title are tabs for 'Document' and 'Informations'. The 'Description' section contains the text: 'Enregistrement de l'un des nombreux exposés faits par Jean-François NOVEL sur le terrain des thermes romains découverts sur la commune de Ville-en-Sallaz lors des fondations des futurs immeubles devant être construits sur cet emplacement.' Below the description, it specifies 'Période : 20ème' and 'Fonds documentaire : Paysalp'. At the bottom of the document record, there is a media player interface with a play button, a volume icon, and a question mark icon.

Figure 3 : Exemple de fiche accompagnant chaque document, ici un extrait sonore.

Se connecter

Une initiative de
MUSEUM
PAYSALP

MÉMOIRE ALPINE
un patrimoine pour l'avenir

ACCUEIL RECHERCHE MÉMOIRE ALPINE ACTUALITÉS PRESTATIONS ET SERVICES CONTRIBUTEURS DOCUMENTATION CONTACT

Accueil > Recherche > Jean-François NOVEL sur le terrain des thermes romains

116 document(s) trouvé(s) [Retour résultat](#) [Nouvelle recherche](#)

JEAN-FRANÇOIS NOVEL SUR LE TERRAIN DES THERMES ROMAINS [Commentaire](#) [« Précédent](#) 30/116 [Suivant »](#)

Document Informations

Caractéristiques du document		Informations supplémentaires	
Langue dominante :	Français	Type de collecte :	Paysalp
Durée :	23 minutes	Collecteur :	Paysalp
Nature :	Témoignage	Lieu de collecte :	Ville-en-Sallaz
Cadre :	Professionnel	Date de collecte :	20/01/2011
Domaine :	Architecture, construction	Type de support :	Fichier informatique
		Libre de droit :	Non
		Lieu de conservation :	Maison de la mémoire

Figure 4 : Informations détaillées de l'extrait sonore

2.3.2.2 La mise en ligne actuelle d'extraits sonores

Actuellement, l'ensemble des enregistrements sonores de la Maison de la Mémoire sont répertoriés sur la base de données et sont accompagnés de leurs notices descriptives et d'un extrait d'une minute. Il a été décidé par la direction et la chargée scientifique de ne mettre qu'un court extrait de chaque témoignage afin que le public intéressé puisse avoir une idée du contenu de l'enregistrement. Cet extrait accompagné de sa notice descriptive doit pouvoir inciter les usagers les plus intéressés par certains d'entre eux à venir dans les locaux de la Maison de la Mémoire pour consulter leur intégralité.

La base de données Mémoire alpine a pour objectif de fournir un minimum d'informations au public sur les documents présents à la Maison de la Mémoire pour qu'il puisse avoir une idée de l'ensemble du fonds conservé. Pour la direction de la structure, cela a été mis en place pour encourager le public intéressé par les documents à venir sur place les découvrir et les consulter dans leur intégralité.

3 Etat des lieux de la consultation des documents du centre de ressources de la Maison de la Mémoire

3.1 Une faible fréquentation de la Maison de la Mémoire

Au cours de mon stage au sein de cette structure entre le 20 juin 2011 et le 29 août 2011, j'ai pu constater que le centre de ressources de l'écomusée pâtissait actuellement d'un manque de consultation de son fonds documentaire. En effet, le registre de consultation témoigne de la venue de 46 personnes extérieures à l'association entre le mois de mai 2006 et le mois d'août 2011. (8, Ecomusée Paysalp)

Ainsi, le fonds n'est pas suffisamment exploité et valorisé par des personnes externes à la structure. La diffusion de l'information conservée à la Maison de la Mémoire reste encore confidentielle entre les personnels et les adhérents de l'association.

3.2 Quelques pistes explicatives de la faible consultation du fond documentaire

Grâce aux observations que j'ai pu faire lors de mon stage, je suis en mesure d'apporter quelques éléments expliquant ce manque de consultation par des personnes extérieures à l'association elle-même.

Il peut être expliqué par :

1. Une diffusion des informations concernant la Maison de la Mémoire peu efficiente

Au cours de mon stage, j'ai réalisé une mission qui a consisté en la réalisation d'une étude de positionnement de la Maison de la Mémoire sur son territoire et son réseau de partenaires. Cette étude avait pour objectif de déterminer si ce centre de ressources était suffisamment bien connu par : les professionnels des bibliothèques et des services d'archives municipaux, les présidents des associations et des sociétés savantes de valorisation du patrimoine et de l'histoire locale, et les élus référents (élus municipaux des communes adhérentes à l'association volontaires pour être les interlocuteurs privilégiés

37

entre leur mairie et l'écomusée). Ces personnes sont des relais des informations concernant la Maison de la Mémoire auprès des publics de ce territoire. Ainsi l'étude a couvert les 16 communes adhérentes et l'ensemble de la zone géographique comprise entre la frontière genevoise et le village de Chamonix.

Cette étude m'a été demandée à l'occasion de l'emménagement récent (6 mois) de la Maison de la Mémoire dans ses nouveaux locaux à Viuz-en-Sallaz. Depuis son ouverture en 1993 à Saint-Jeoire aucun bilan sur l'implantation de cette structure sur son territoire n'avait été mené jusque-là.

Au cours de cette étude, 25 personnes ont été interrogées lors d'entretiens semi-directifs abordant les services, les documents, les événements disponibles à la Maison de la Mémoire et les publics concernés par cette structure.

Les résultats de cette étude ont montré que la Maison de la mémoire n'était quasiment pas connue des professionnels des bibliothèques et des services d'archives, bien que certaines soient implantées dans les communes adhérentes à l'écomusée. Ainsi ils ne sont pas suffisamment informés des documents conservés et disponibles à la Maison de la Mémoire et à quel public ceux-ci sont destinés. De ce fait ces professionnels ne viennent pas consultés lorsqu'ils ont besoin d'informations précises dans le cadre de la préparation d'expositions. Ces personnes ne sont pas en mesure de relayer les informations auprès du public étant donné qu'eux-mêmes ne sont pas suffisamment informés.

Concernant les associations et les sociétés savantes leur niveau de connaissance de la Maison de la Mémoire est fonction de leur éloignement géographique par rapport à elle. Les élus référents la connaissent plus ou moins bien selon leur degré d'implication à s'informer (assiduité aux réunions, lecture des mails et des affiches).

Cette étude a pu mettre en évidence un manque de communication sur la Maison de la Mémoire auprès des principaux acteurs de diffusion de l'information concernant cette structure auprès des habitants de la région. Ce manque de diffusion de l'information sur le centre de ressources peut expliquer le fait que les publics du territoire ne viennent pas consulter ne sachant pas quelles informations ils sont en mesure de trouver.

2. Une participation à payer pour les non adhérents

L'accès au centre de ressources pour consultation est payant pour les personnes non adhérentes de l'association. Ce droit d'entrée de deux euros par consultation par personne a

été instauré par la direction pour encourager le public à adhérer à l'association. Finalement, ce système dissuade le public de venir. Durant le stage, j'ai pu constater que les quelques personnes venues jusqu'à la Maison de la Mémoire pendant les horaires de consultation sont reparties en sachant qu'elles devaient payer l'accès. Ce droit d'entrée constitue une contrainte supplémentaire par les usagers les décourageant de venir.

3. Une situation géographique éloignée des grandes villes

Le village de Viuz-en-Sallaz, où est implantée la Maison de la Mémoire, est en retrait des grandes villes comme Lyon ou Grenoble situées à deux heures de route. Ce village n'est pas desservi par les transports en commun depuis ces agglomérations. Les usagers doivent se rendre à la Maison de la Mémoire en voiture. Cet éloignement et la difficulté d'y accéder aisément n'encourage pas notamment les étudiants des universités, les chercheurs de ces villes à venir consulter les documents inédits du centre de ressources. La Maison de la Mémoire ne bénéficie donc pas de l'influence de la population de ces villes.

Face ce constat, il est nécessaire de réfléchir à un moyen afin de :

- rendre plus visible ce centre de ressources au public et pallier le manque de consultation in situ des documents,
- proposer un outil de consultation des documents en dehors des murs de La Maison de la Mémoire (par exemple, par l'intermédiaire du web).

Deuxième partie
Enjeux de la mise en ligne des
archives orales pour la Maison de
la Mémoire

1 La diffusion des archives orales en ligne : un outil de promotion du centre de ressources La Maison de la Mémoire

La diffusion des documents sonores de la Maison de la Mémoire par internet est une solution qui peut répondre au manque de consultation évoqué précédemment.

1.1 Un outil de promotion de la structure

1.1.1 Mettre en valeur la spécificité de la structure

Les enregistrements sonores de la Maison de la Mémoire constituent la spécificité de ce centre de ressources. Après avoir recensé l'ensemble des sociétés savantes, des services d'archives et des associations de promotion du patrimoine local, j'ai pu constater qu'aucun ne disposait à ce jour d'un tel fonds d'archives sonores en termes de quantité et de diversité.

Les documents sonores de la Maison de la Mémoire est le résultat de 30 ans de collecte sur l'histoire, les contes, les chansons, les anecdotes, les savoir-faire, et le patois de la région. L'écomusée est la seule et la première structure à avoir mener ce type de collecte sur le département. Elle est également la seule à conserver la mémoire locale et à disposer d'un fonds aussi riche. Toutefois, des initiatives similaires de collecte de la mémoire de la part de services d'archives de ce territoire commencent à se multiplier. Par exemple, les archives municipales de Chamonix finalisent un projet de collecte de témoignages en vue d'ouvrir en novembre 2011, la Maison de la Mémoire et du patrimoine du village de Chamonix. Cette maison aura pour objectif de présenter des expositions restituant les témoignages oraux d'habitants fruit d'une collecte qui aura duré 2 ans. (15, Letang)

La mise en valeur de ces témoignages inédits sur internet permettrait à la Maison de la Mémoire de mettre en avant cette originalité vis-à-vis des autres structures culturelles du territoire et de marquer ainsi que son identité et sa spécificité.

1.1.2 Rendre visible la Maison de la Mémoire

Étant donné que la Maison de la Mémoire ne bénéficie pas de suffisamment de visibilité sur son territoire, qui lui permettrait ainsi d'attirer du public pour la consultation de son fond documentaire, l'utilisation d'internet peut être un complément à la politique de communication actuelle. Cette politique de communication est surtout centrée sur un petit périmètre géographique, par voie d'affichage et de presse locale.

Internet supprimerait la notion de distance et accroîtrait de façon considérable son espace de promotion à l'ensemble du web. La Maison de la Mémoire pourrait se faire connaître bien au-delà de la Haute-Savoie par ce biais.

D'autre part, la mise en ligne d'extraits des témoignages oraux, comme cela est déjà le cas aujourd'hui sur la base de données Mémoire alpine depuis début septembre 2011, permet de donner aux usagers un panorama de l'ensemble des documents sonores présents à la Maison de la Mémoire et de faire découvrir ce fond inédit. Ainsi les utilisateurs portant le plus d'intérêt à ces documents seraient susceptibles de venir les consulter dans leur intégralité au centre de ressources.

Ce moyen de diffusion permet de promouvoir la Maison de la Mémoire et de rendre compte de la politique de collecte de témoignages qui y est menée. Toutefois, l'utilisation d'internet pour la promotion de la structure n'est pas suffisante seule, elle doit être accompagnée d'une politique de communication. En effet, Florence Trautmann, dans l'ouvrage *Les archives des associations*, montre que « peu nombreux vont être ceux qui connaîtront l'association par l'intermédiaire du Net, mais nombreux sont ceux qui, après avoir entendu parler (par un ami, par la presse, etc.), se renseignent davantage grâce au site alors qu'ils n'auraient probablement pas fait la démarche si l'outil n'avait pas existé. »(16, Trautmann)

1.2 Faire exister le centre de ressources hors de ces murs

Le manque de consultation sur place actuel du fonds documentaire conduit à trouver un autre moyen pour valoriser les documents. Les témoignages oraux étant la particularité de la Maison de la Mémoire, il s'agit de trouver une solution pour valoriser ces documents sonores plus spécifiquement.

La mise en ligne d'extrait plus ou moins long, en accord avec les dispositions juridiques en vigueur, permet de rendre accessible et consultable au plus grand nombre ces archives sonores sans que les usagers n'aient à se déplacer. Ainsi la contrainte de la distance pour certaines personnes serait éliminée. Dans ce cas, il s'agit de proposer des extraits suffisamment divers et longs pour qu'un maximum d'informations soit exploitable par les utilisateurs.

La diffusion de ces enregistrements sonores permettrait au centre de ressources de sortir de la confidentialité de la consultation qui existe actuellement.

D'autre part, l'utilisation d'internet pour la diffusion de ces archives permettrait de valoriser des documents qui ont été très peu diffusés auprès du public, et de valoriser un patrimoine local peu mis en valeur jusqu'à présent à la fois pour le grand public mais également pour les scientifiques.

Le traitement documentaire et la numérisation de ces corpus de témoignages pourraient permettre une mise à disposition plus aisée des documents aux chercheurs. En effet, jusqu'à présent, ces documents inédits peu connus sont peu utilisés par ce public. Ainsi, la constitution de collection numérique de documents faciliterait l'accès à ces documents en éliminant l'éloignement géographique et en rendant visible l'existence de ces archives.

2 Affirmer l'identité d'un territoire grâce aux archives orales en ligne

2.1 Véhiculer une identité territoriale grâce aux archives orales

Selon Joël Gayet, l'identité d'un territoire est « l'ensemble des traits culturels, des « codes » propres à un groupe (ou à un territoire) qui définit sa personnalité, qui lui confère son individualité, qui le caractérise et le rend unique (aux yeux des habitants comme à ceux des visiteurs). L'identité donne le sentiment d'appartenance des individus à un même groupe ; elle permet de le comprendre et de partager pour toute personne qui habite ou découvre le territoire. » (14, Gayet)

La notion d'identité est très complexe et peut admettre de nombreuses définitions. L'une d'entre-elle est celle mise en évidence par cet auteur spécialisé en management touristique du territoire.

Comme le montre cet auteur, l'identité peut être perçue comme l'ensemble des éléments particuliers d'un territoire donné grâce auxquels un groupe de personnes se reconnaît. Les témoignages oraux rendent compte de l'histoire locale, des savoir-faire, des contes, du patois, qui sont tous des éléments spécifiques à une partie de la Haute-Savoie sur laquelle la collecte a été effectuée. Ils participent donc à la définition et à l'affirmation d'une identité particulière par rapport aux autres régions françaises.

Grâce à la diffusion des archives orales, l'ensemble des structures de conservation de ces documents « se doit donc d'être un outil de promotion et de diffusion des cultures traditionnelles. » (29, Fédération des associations de musiques et de danses traditionnelles)

Ainsi la diffusion de ces témoignages via internet contribue à affirmer une identité sur un territoire qui s'étend de la région du bassin genevois à la vallée de l'Arve, et à la promouvoir vis-à-vis des personnes extérieures à cette région géographique.

2.2 Transmettre la mémoire locale aux habitants

La diffusion d'archives orales par internet est un acte de transmission de connaissances. Dans le cas des archives sonores de la maison de la Mémoire, il s'agit plus spécifiquement de l'histoire de la région grâce à la parole de témoins et de personnes ayant vécu dans la région. Il s'agit de la transmission d'une mémoire orale rattachée à un territoire et à une identité.

Cette mémoire locale de la Haute-Savoie des savoir-faire, des fêtes d'antan, des parlers « patois », des contes, des légendes, et des coutumes qui étaient partagés par une population ayant une même histoire sur ce territoire actuellement se perd. Peu à peu, avec l'exode du monde rural vers les grandes villes et l'arrivée de nouveaux venus dans la région et les villages, la transmission orale entre les membres d'une famille qui existait jusque dans les années 50 ne se fait plus. Avec l'explosion de l'usage d'internet, il est possible d'utiliser ce média pour réhabiliter cette transmission, afin de préserver cette mémoire qui est mise en péril par la disparition des anciens. Ainsi par ce biais, les personnes originaires ou non de la région, souhaitant se renseigner et prendre connaissance peuvent y avoir accès via internet et renouer avec le passé du territoire dans lequel ils vivent.

3 Restituer les résultats de la collecte aux habitants

Depuis le début des collectes menées par l'association Paysalp, les documents obtenus ont été très peu diffusés au public. Jusqu'à présent, ces documents sonores étaient conservés dans le but de les mettre à disposition de chercheurs ou d'étudiants travaillant sur une thématique de l'association. Pour l'instant, ce type de demandes est rare et les travaux universitaires peu nombreux. Ainsi, il n'y a pas eu de véritable retour au public des résultats issus de ces collectes.

La mise à disposition par internet de quelques-uns de ces enregistrements, serait un moyen de restituer aux principaux acteurs des collectes les résultats de ces campagnes. Cela leur permettrait d'avoir un aperçu de l'ensemble des thèmes abordés et de la diversité des personnes interrogées.

L'enjeu de la mise en ligne de ces enregistrements contenant les témoignages oraux est de permettre l'accès à ces documents inédits à un large public.

Troisième partie

La diffusion des archives sonores en ligne

1 Le développement actuel de la mise en ligne des archives orales

Depuis les années 70 des corpus considérables ont été collectés dans diverses structures, institutionnelles, privées ou associatives françaises. Au départ, les consultations de ces corpus étaient confidentielles réservées à un petit cercle de personnes ayant connaissances de l'existence de ces archives inédites. Depuis quelques années, la tendance est à une diffusion plus large de ces documents notamment par l'utilisation des technologies internet afin de sortir ces documents de la confidentialité. Après la diffusion des premiers catalogues par internet, les initiatives de mise en ligne de témoignages oraux restent encore timides et se développe de façon hétérogène.

1.1 Le plan national de numérisation

La valorisation de ce type du patrimoine sonore est soutenue par l'état. En effet, depuis 1996, l'état a mis en place et mène une politique de numérisation des archives sonores du territoire français intitulé « plan national de numérisation ». Les fonds sonores appartenant à l'Etat furent les premiers concernés. Depuis 2000, cette politique s'est élargie à des fonds sonores de collectivités locales, de fondations et d'associations. Ainsi chaque année le ministère de la culture et de la communication a un budget spécifiquement dédié à cette politique et réalise un appel à projet afin de sélectionner les structures qui pourront bénéficier d'une subvention pour mener à bien un projet de numérisation d'archives sonores en vue de les diffuser en ligne par internet. (32, Ministère de la culture et de la communication)

1.2 Contexte et objectif du plan national de numérisation

Ce plan national de numérisation répond à un projet plus global. Il est dans la lignée du projet européen de bibliothèque numérique européenne « Europeana » qui a pour vocation de centraliser les ressources numériques notamment d'institutions culturelles des 27 états

membres et de les mettre à disposition des internautes gratuitement. (31, Union européenne)

Ainsi le plan national de numérisation a pour objectif de mettre à disposition de l'ensemble des français des ressources culturelles. La numérisation de ces fonds est « un moyen d'accès privilégié à la culture pour un grand nombre de nos concitoyens et constitue un outil au service de la diversité culturelle. Elle démultiplie l'accès au patrimoine et à la création contemporaine dans une dynamique de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs. » (32, Ministère de la culture et de la communication)

Toutefois, à ce jour il n'existe pas de portail commun à l'ensemble des structures culturelles françaises sur le même modèle que le projet « Européana ». Actuellement, chaque structure ou établissement propose sur leur propre site internet ou leur portail sur lequel ils mettent en ligne leurs archives sonores à consultation.

Parallèlement, des initiatives issues de partenariats entre structures culturelles ou de recherche tentent de réaliser des portails communs rassemblant plusieurs bases de données afin de pallier ce manque. (32, Ministère de la culture et de la communication)

C'est le cas par exemple, du Portail du patrimoine oral. Il permet d'accéder à cinq bases de données en lignes proposant une consultation d'archives sonores accompagnées de leurs notices descriptives. (29, Fédération des associations de musiques et de danses traditionnelles)

1.3 Quelques structures ayant bénéficié du plan national de numérisation

Grâce à ce plan national de numérisation, en 2009, la bibliothèque nationale a pu ouvrir une nouvelle version de son site « Gallica2 » permettant ainsi aux internautes de consulter en ligne 518 documents sonores.

D'autres structures institutionnelles ou associatives ont pu également bénéficier de ces financements pour développer la mise en ligne de leurs fonds sonores après numérisation. C'est le cas par exemple pour l'Association « Institut Occitan » qui a pu bénéficier de l'aide du conseil régional et de subventions issues du plan numérique dans la mise en place du projet de portail « Banque numérique Savoir numérique du savoir d'Aquitaine » et ainsi

réaliser le site internet Son d'Aqui permettant la mise en ligne d'une partie de leur fonds sonore. (26, Conseil régional d'Aquitaine)

Grâce à ce plan de numérisation de nombreux projets de ce type ont pu voir le jour proposant ainsi une grande variété de ressources sonores consultables en ligne, non éditées et non diffusées au grand public jusqu'à présent.

2 L'offre actuelle de diffusion d'archives sonores en ligne

L'ensemble des tableaux ci-dessous présente quelques organismes diffusant des archives sonores en ligne issues de campagnes de collecte. Cette liste n'est pas exhaustive.

2.1 Les archives sonores institutionnelles

	Institution		
Nom de l'organisme	Bibliothèque nationale de France	Centre d'étude de recherche, et de documentation sur l'oralité	Conseil général de Picardie
Nom du site	Gallica, bibliothèque numérique (22, Bibliothèque nationale de France)	cerdo (23, Centre de recherche et de documentation sur l'oralité)	Mémoire vivante en Picardie (25, Conseil général de Picardie)
Url	http://gallica.bnf.fr/	www.cerdo-metive.org	http://www.memoirevivante-picardie.org
Objectif	Constituer une bibliothèque numérique complétant la bibliothèque nationale de France, en proposant des documents libre de consultation sur internet.	Diffuser à une large public le patrimoine immatériel de Poitou-Charente-Vendée	Mettre à disposition des documents audiovisuels complémentaires aux documents papiers sur l'histoire de la région largement au public.
Nature des enregistrements	chanson, témoignage, conférence, musique.	Chansons, musique, contes, légendes, textes courts (devinettes, comptines)	Témoignages oraux issus de campagnes de collectes organisées par le Conseil général de Picardie
Durée moyenne	1 à 2 minutes	Entre 1 et 10 minutes	Entre 1 et 10 minutes
Séquençage	Oui	Oui	Oui
Catalogue en ligne	Oui	Oui	Oui
Modalité de consultation	streaming	téléchargement	streaming
informations /documentations complémentaires	Notice documentaire, accompagnée des photographies du support original de l'enregistrement.	Notice documentaire. Pas de documents complémentaires aux extraits.	chaque séquence est accompagnée de la retranscription écrite de l'entretien.

Tableau 1 : Tableau présentant quelques sites d'institution diffusant des archives sonores par internet

2.2 Les archives sonores des services d'archives

	Archives			
Nom de l'organisme	Archives départementales du Cantal	Archives départementales de la Dordogne	Archives départementales de la Sarthe	Archives départementales du Tarn
Nom du site	Archives départementales du Cantal (17, archives départementales du Cantal)	Archives départementales de la Dordogne (18, Archives départementales de la Dordogne)	Archives départementales de la Sarthe (19, Archives départementales de la Sarthe)	Archives départementales du Tarn (20, Archives départementales du Tarn)
Url	http://archives.cantal.fr	http://archives.cg24.fr	http://www.archives.sarthe.com/FondsSonores.asp	http://archives.tarn.fr/index.php?id=2865
Objectif	Diffuser les témoignages oraux issus de campagne de collecte depuis les années 70/80 d'associations locales et des archives départementales.	Diffuser et valoriser les témoignages oraux collectés par la Sonothèque des archives de la Dordogne depuis 1986.	Diffuser et valoriser le patrimoine immatériel sarthois.	Valoriser et diffuser le patrimoine immatériel du département.
Nature des enregistrements	Témoignages oraux sur des événements du département, ou sur des métiers (agriculteur, éleveur).	Témoignages oraux issus d'enquêtes de la Sonothèque (sur les imprimeurs de Dordogne, les raid hippiques en trot attelé de Dordogne) .	musiques traditionnelles de la Sarthe, contes, chansons, patois.	Témoignages oraux issus d'enquêtes d'anciens mineurs de Carmaux.
Durée moyenne	environ 1 à 3 minutes	18 secondes à 1 minute	de 15 secondes à 1heure.	40 minutes à 2h30.
Séquençage	Oui	Oui	Oui	Non
Catalogue en ligne	Oui	Oui	Oui	Non
Modalité de consultation	streaming	streaming	streaming	streaming
informations /documentations complémentaires	Notice documentaire accompagnement chaque enregistrement.	Notice documentaire accompagnement chaque enregistrement.	Notice documentaire accompagnement chaque enregistrement.	Notice documentaire accompagnement chaque enregistrement.

Tableau 2 : Tableau présentant quelques sites de services d'archives diffusant des archives sonores par internet

2.3 Les archives sonores des associations

	Associations			
Nom de l'organisme	Dastum	Institut occitan	Centre occitan des Musiques et Danses traditionnelles Toulouse, Midi-Pyrénées	Association des langues régionales de Bourgogne
Nom du site	Dastum (27, Dastum)	Son d'Aqui (34, Son d'Aqui)	COMDT Toulouse Midi-Pyrénées (24, COMDT)	Maison du patrimoine oral (21, Association des langues régionales de Bourgogne)
Url	http://www.dastum.net	http://www.sondaqui.com/	http://cocmdt.dyndns.org	http://mpo-anost.dyndns.org
Objectif	Rendre accessible à un large public le patrimoine oral de Bretagne collecté par l'association Dastum depuis 1972.	Permettre une consultation aisée des fonds sonores collectés depuis les années 70 en Aquitaine par diverses associations pour les chercheurs et le grand public.	Diffusion et valorisation des danses, musiques et contes traditionnels de la région Midi-Pyrénées.	Valoriser, diffuser, promouvoir l'ensemble du patrimoine linguistique de Bourgogne.
Nature des enregistrements	Chanson, enquête, contes, musique traditionnelle, journal parlé, émission de radio.	Chanson, musique exclusivement.	Musique, chanson, danse, contes.	Chanson, musique, témoignage, conte, légendes
Durée moyenne	D'une minute à une trentaine de minutes.	Quelques secondes (environ 30 secondes) à 1 ou 2 minutes	Quelques secondes à quelques minutes (1 à 5 minutes)	D'environ 20 secondes minute à 3 minutes
Séquençage	Oui	Oui	Oui	Oui
Catalogue en ligne	Oui	Oui	Oui	Oui
Modalité de consultation	streaming	streaming	streaming	streaming
informations /documentations complémentaires	Notice documentaire accompagnant les extraits. Parfois des images ou des pdf.	Notice documentaire mais pas de document complémentaire.	Notice documentaire. Pas de documents complémentaires	Notice documentaire accompagnant chaque séquence. Pas de documents complémentaires

bleau 3 : Tableau présentant quelques sites d'association diffusant des archives sonores par internet

3 Propriété intellectuelle et droit de diffusion des archives orales

Les témoignages oraux sont le résultat des collectes menées par une institution, une association, ou un organisme. Leur utilisation, leur valorisation et leur diffusion au public posent la question des droits d'auteurs du collecteur, de la personne interviewée et du statut du témoignage oral enregistré. Il est nécessaire de prendre en compte un certain nombre de textes législatif pour pouvoir utiliser et diffuser ces documents inédits.

3.1.1 Les droits du témoin et du collecteur

3.1.1.1 Les droits du témoin

Le témoin, c'est-à-dire la personne interviewée et enregistrée par le collecteur, est protégé par la loi n°70-643 du 1^{er} juillet 1970 qui prévoit que chaque citoyen a droit au respect de sa vie privée. Cette protection de l'individu et de sa vie privée est renforcée par les articles 226-1 et 226-2 du Nouveau Code Pénal qui précisent que tout individu est condamné à la prison et à une amende s'il porte atteinte volontairement à l'intimité d'autrui, notamment en enregistrant, en transmettant, en conservant et en diffusant des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel.

Dans le cadre de recueil de témoignages oraux lors de campagnes de collecte de mémoire, il est donc nécessaire d'obtenir par écrit l'autorisation de la personne enregistrée et de préciser au sein d'un contrat les modalités de conservation, de valorisation et de diffusion des entretiens.

3.1.1.2 Les droits du collecteur

Concernant le collecteur, celui-ci est également soumis aux mêmes droits de protection de la vie privée (loi n°70-643 du 1^{er} juillet 1970), surtout s'il apparaît dans les enregistrements de témoignages oraux comme cela est le cas lors d'enquête ethnologique.

3.1.2 La question des droits d'auteurs

Les droits d'auteurs du collecteur (la personne ou l'organisme ayant effectué la collecte de témoignages) et les droits d'auteurs de la personne interviewée sont régis en France par le code de la propriété intellectuelle. Le statut et les droits de chacun varient vis à vis de la loi selon leur contribution et leur implication à la réalisation de l'enregistrement.

3.1.2.1 Les droits d'auteurs du témoin

Le témoin peut faire valoir ses droits d'auteurs sur le témoignage qu'il a livré lors de l'interview. En effet, l'article L112-2 du Code de la propriété intellectuelle liste les œuvres considérées comme des œuvres de l'esprit dont « les conférences, allocutions, sermons, plaidoiries et autres œuvres de même nature ». (33, République française)

Par extension, les entretiens enregistrés peuvent être rattachés à cette catégorie d'œuvre de l'esprit.

Ainsi selon le Code de la Propriété intellectuelle et les lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985, le témoin est le propriétaire de ses dires dans le cadre de témoignages oraux enregistrés. En tant qu'auteur, il possède un droit moral sur l'intégralité de ses enregistrements et a un droit de retrait. Pour toute exploitation, copie, communication et diffusion de ses enregistrements au public, il doit donc donner son autorisation. Cette autorisation peut être accompagnée d'une rémunération à hauteur des recettes issues de la vente ou de l'exploitation des enregistrements. Toutefois, le Code de la Propriété Intellectuelle interdit la cession des droits dans leur intégralité (article L131-1). (33, République française)

3.1.2.2 Les droits d'auteur du collecteur

Le Code de la Propriété Intellectuelle définit le statut juridique du collecteur des témoignages oraux.

Le collecteur peut revendiquer ses droits d'auteur si celui-ci peut justifier de son implication à la création originale de l'enregistrement. Ceci est valable, par exemple, si le collecteur peut

56

démontrer qu'il a pris l'initiative de créer le témoignage, s'il a fixé les objectifs et les buts de la collecte, s'il a établi la grille d'entretien. Autrement dit, si la participation à l'élaboration de l'enregistrement apparaît plus importante chez le collecteur que chez le témoin alors le collecteur peut bénéficier de son droit d'auteur. (28, Descamps)

Le collecteur peut être également auteur ou co-auteur des enregistrements de témoignages lorsque le témoin et le collecteur ont participé conjointement à la réalisation d'une œuvre originale, c'est-à-dire à l'élaboration de l'enregistrement.

Dans le cas où le collecteur n'intervient pas autrement que dans la prise de son de l'enregistrement alors seul le témoin peut répondre de ses droits d'auteurs.

L'article L213-1 prévoit de distinguer le producteur de l'auteur des enregistrements. Cet article définit les droits des producteurs de phonogrammes: « Le producteur de phonogrammes est la personne, physique ou morale qui a l'initiative et la responsabilité de la première fixation d'une séquence de son. » Ainsi le collecteur est considéré comme le producteur si celui-ci est à l'origine du financement des enregistrements. (33, République française)

Pour l'exploitation et la diffusion des enregistrements, l'autorisation du producteur est requise avant toute reproduction, mise à disposition du public par la vente, l'échange ou la location de l'enregistrement. Dans le cas d'une association réalisant des campagnes de collecte, celle-ci est son propre producteur d'enregistrement.

3.1.3 La communicabilité des documents d'archives

La loi Hadopi « création et internet » votée le 13 mai 2009 apporte quelques précisions concernant les droits d'auteurs et la communicabilité des documents. Cette loi modifie le Code de la propriété intellectuelle et indique que l'auteur ne peut interdire « les actes de reproduction et de représentation d'une interprétation, d'un phonogramme, d'un vidéogramme ou d'un programme réalisés à des fins de conservation ou destinés à préserver les conditions de sa consultation, à des fins de recherche ou d'études privées par des particuliers, dans les locaux de l'établissement et sur des terminaux dédiés, effectués par des bibliothèques accessibles au public, par des musées ou par des services d'archives sous réserve que ceux-ci ne cherchent aucun avantage économique ou commercial. » (Article L211-3-7). (33, République française)

Ainsi les copies documents d'archives (réalisées à des fins de conservation ou pour permettre leur consultation), et plus particulièrement des témoignages oraux peuvent être communiquées au public sans l'autorisation préalable de l'auteur pour une consultation sur place au sein des établissements de conservation du patrimoine (bibliothèques, services d'archives, musées) dans le cadre de recherche ou d'étude de particuliers.

3.1.4 La nécessité des contrats pour la diffusion des témoignages oraux

Il est indispensable de réaliser un contrat entre le témoin, le collecteur et l'organisme responsable de la campagne de collecte.

Il permet de bien définir les modalités de diffusion des enregistrements avec les témoins pour être en règle vis-à-vis de la loi concernant les droits d'auteur, notamment concernant les conditions de cession des droits et d'utilisation des témoignages. Il est l'occasion de définir notamment si l'auteur autorise la mise en ligne sur internet de son témoignage en partie ou voir en totalité.

Les contrats doivent comporter les caractéristiques suivantes:

- Ils doivent être clairs : contrats présentés en paragraphes distincts facilitant ainsi sa lecture.
- Ils doivent définir clairement l'ensemble des utilisations à venir de ces enregistrements accompagnées de l'accord entre le témoin et le collecteur. Il est nécessaire d'envisager chaque utilisation future afin que toute ambiguïté soit levée.
- Ils doivent préciser les textes juridiques auxquels ils se réfèrent concernant les droits de chacun et les utilisations.

Comme l'indique Ludovic Le Draoullec, l'établissement de ces contrats n'évite pas le risque juridique mais il permet d'élargir les droits en permettant au collecteur de prévoir au préalable les utilisations futures des enregistrements sonores, notamment leur mise en ligne sur internet. (30, Le Draoullec)

3.1.4.1 Contrat utilisé à la Maison de la Mémoire

Ce contrat a été réalisé par la Maison de la Mémoire et il est utilisé lors des campagnes de collecte de témoignages oraux.

Figure 5 : Contrat utilisé actuellement par la Maison de la Mémoire lors du recueil de témoignages oraux

<u>Code collecte :</u>	
Enregistrement 1	Enregistrement 3
Enregistrement 2	Enregistrement 4
<u>Numéro de fiche juridique :</u>	



CONTRAT DE CESSION DE DROITS

TEMOIGNAGES ORAUX

Entre : L'écomusée Paysalp,
d'une part,

et

Le témoin,
d'autre part,

ARTICLE 1 – STATUT JURIDIQUE DU TEMOIN –

Le témoin est interviewé par le collecteur : il est auteur

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CESSION –

Dans les conditions ci-dessous énoncées, le témoin cède à l'écomusée Paysalp ses droits sur les enregistrements suivants :

- >
- >
- >

ARTICLE 3 – NATURE DE LA CESSION –

En tant qu'auteur, et en vertu de la loi du 11 mars 1957, le témoin jouit sur les enregistrements d'un droit d'auteur, constitué de deux attributs : un attribut moral (qui lui confère un droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre), et un attribut patrimonial, qui lui permet d'autoriser la reproduction et la représentation de son œuvre.

Le témoin cède à titre exclusif, mais uniquement pour toute utilisation non commerciale, l'intégralité de ses droits patrimoniaux à l'écomusée Paysalp.

- Son droit de reproduction sur les enregistrements¹
- Son droit de représentation sur les enregistrements par voie de communication au public

¹ Ce droit inclut la possibilité pour l'écomusée Paysalp de reproduire ou faire reproduire par numérisation l'enregistrement, de le stocker et de le traiter par voie informatique, sur tout support numérique.

Détail des différentes utilisations des enregistrements collectés par la Maison de la Mémoire

Les utilisations des enregistrements ont une vocation exclusivement culturelle ou scientifique, et sont actuellement les suivantes :

- Utilisation dans les locaux de l'écomusée Paysalp et actions hors-les-murs
- Utilisation dans un réseau de partenaires, dans un cadre exclusivement professionnel
- Catalogage sur base de données et extrait sur le réseau Internet (sur un site portail, et/ou sur le site de l'organisme dépositaire²)

L'écomusée s'engage à faire respecter les mentions légales obligatoires pour chaque utilisation (mention du nom – ou au contraire demande de confidentialité).

ARTICLE 4 – AUTRES UTILISATIONS –

Toute utilisation commerciale devra faire l'objet d'un nouveau contrat avec le témoin, qui devra être obligatoirement contacté par l'écomusée Paysalp

ARTICLE 5 – ETENDUE ET DUREE DE L'AUTORISATION –

La présente cession s'applique en tout lieu et pour toute la durée des droits de propriété littéraire et artistique prévue par les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures sur la propriété intellectuelle, soit 70 ans à compter du décès du dernier auteur, si le témoin est auteur, et restera valable en cas de changement de l'état civil actuel.

ARTICLE 6 – LITIGE ET DROIT APPLICABLE –

La loi applicable au présent contrat sera la loi française.
Toute contestation qui résulterait de ce contrat fera l'objet dans un premier temps d'une conciliation menée par une personne choisie par les deux parties. En cas de non résolution du litige en conciliation, celui-ci sera porté devant les tribunaux français, compétents pour le présent contrat.

Fait à _____,

le ____/____/____

en 2 exemplaires

Signature (*Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »*)

Le témoin,

L'écomusée Paysalp,

Quatrième partie
Principes documentaires pour
diffuser les archives sonores de
la Maison de la Mémoire via
internet

1 Analyse de l'existant

Le projet de diffusion des archives sonores d'une association suppose une bonne connaissance de ses documents. Cela en vue de déterminer quel enregistrement est le plus adéquat à être mis à disposition du public via internet.

Pour cela, il est nécessaire d'étudier l'ensemble des enregistrements présents dans la structure en question, ici, la Maison de la Mémoire, et d'effectuer un état des lieux des collections de témoignages.

L'analyse de cet existant a pour but de :

- Savoir exactement quels documents sonores sont présents dans les locaux de l'association.
- Définir les enregistrements qui seront sélectionnés pour être numérisés puis mis en ligne,
- Définir la chaîne documentaire de traitement de ces documents sonores par l'association pour les témoignages déjà présents et pour les enregistrements qui seront collectés à l'avenir.

1.1 Analyse et inventaire des documents sonores présents

L'analyse de l'ensemble de ces documents va permettre de mieux connaître le fonds des archives sonores de la Maison de la Mémoire tant par l'état des documents, la qualité des enregistrements que par les thématiques abordées. Cette étape sera également l'occasion de déterminer précisément le nombre des enregistrements oraux présents et de faire le point sur la documentation qui les accompagne.

Concernant la Maison de la Mémoire, un inventaire papier des cassettes d'enregistrement est présent mais il date de 15 ans. Depuis cette date, un inventaire informatique a été réalisé et une analyse documentaire brève a été faite.

1.1.1 La disponibilité du matériel de lecture des documents sonores

L'analyse des enregistrements sonores suppose une écoute de ces documents. Il est donc nécessaire de vérifier si pour les supports les plus anciens, l'association possède encore le matériel pour permettre cette écoute.

En effet, certaines structures peuvent conserver des documents sonores sur des supports originaux variés tels que les cylindres, disques, cassettes audio, bandes analogiques, numériques.

Dans le cas, de la Maison de la Mémoire il n'y a pas beaucoup de diversité dans les supports. Il n'en existe que deux: les cassettes et les cd audio. L'association possède les magnétophones et les lecteurs cd pour réaliser cette écoute.

1.1.2 Réalisation d'une fiche d'identité des enregistrements présents

Pour effectuer cet inventaire, il peut être utile de réaliser des fiches descriptives de chaque enregistrement et ainsi de proposer une analyse de chaque document sonore dans sa globalité. Cette fiche permet de regrouper l'ensemble des informations concernant un enregistrement notamment les conditions de collecte des témoignages (date, nom du collecteur, informations sur les témoins, lieu de l'enregistrement, droits d'accès et d'utilisation, mention de documentation complémentaire), les informations techniques (durée, qualité de l'enregistrement, état du support) et thèmes généraux de l'entretien.

Par la suite, cette fiche pourra être utilisée pour la description générale de chaque nouvel enregistrement entrant dans le fond d'archives sonores de l'association.

Figure 6: Proposition d'une fiche descriptive des documents sonores de la Maison de la Mémoire :

Cette proposition de fiche descriptive a été établie selon les préconisations définies dans le *Guide d'analyse documentaire du son inédit* réalisé par la Fédération des associations de musiques et de danses traditionnelle de 2001. (13, FADMT)

Fiche de description générale des documents sonores N°	
N° d'enregistrement :	Cote Dewey :
N° d'identification de l'enregistrement :	
Date d'inventaire :	
Description technique	
Support : <input type="checkbox"/> cassette <input type="checkbox"/> CD <input type="checkbox"/> fichier informatique <input type="checkbox"/> Autres :	
Etat du support : <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais	
Durée de l'enregistrement :	
Qualité de l'enregistrement : <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais	
Copie numérique : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Remarque :	
Informations concernant le témoignage	
Titre de l'enregistrement (s'il y en a un) :	
Date de l'enregistrement :	
Nom, prénom du collecteur :	
Lieu de l'enregistrement (commune, département) :	
Nom/prénom du ou des témoins :	
Qualité du ou des témoins :	
Thème général de l'enregistrement :	
Documentation annexe :	
Spécification des droits	
Contrat réalisé avec le témoin :	
Référence du contrat :	
Conditions de diffusion :	
Conditions de reproduction :	

1.2 Définition d'une chaîne documentaire de traitement des archives sonores

En complément de l'analyse de l'existant, il est nécessaire de définir la chaîne de traitement documentaire des enregistrements sonores. La chaîne documentaire correspond à « l'ensemble des opérations successives de sélection/collecte, de traitement, de mise en mémoire et de stockage, et de diffusion de documents et d'informations. » (1, ADBS)

Il s'agit donc de définir l'ensemble des étapes de traitement des documents sonores de leur collecte à leur diffusion. La définition de cette chaîne permet d'avoir plus de visibilité concernant les différentes étapes nécessaires au traitement des enregistrements sonores, des différents acteurs qui seront amenés à intervenir sur certaines étapes spécifiques et d'anticiper les moyens à mettre en œuvre pour permettre le bon déroulement de ce traitement. Elle permet donc de cadrer les activités de chacun au sein de cette chaîne.

Dans le cas, de la Maison de la Mémoire, il est nécessaire de bien définir cette chaîne documentaire car celle-ci n'est pas toujours mise en œuvre dans son intégralité et les acteurs de certaines tâches sont actuellement mal identifiés.

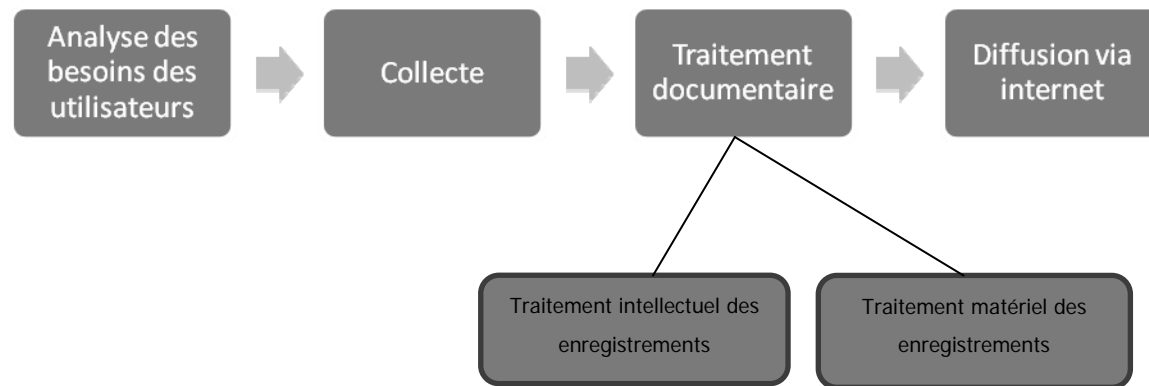


Figure 7 : Schéma de la démarche documentaire de traitement des archives sonores en vue de leur diffusion via internet

2 Définition des publics et de leurs besoins

Dans un projet de mise en ligne des archives sonores d'une structure, il est nécessaire de poser la question des publics. En effet, il est impératif de déterminer quels publics nous désirons toucher par la mise en ligne des témoignages. La définition des publics détermine le type d'informations à collecter, le choix des témoignages oraux à mettre en ligne et va permettre de définir le type d'informations à mettre à disposition avec leur degré de précision. L'étude de ces publics et de leurs habitudes en recherche d'informations va également permettre de préciser le niveau de précision de l'analyse documentaire afin de répondre à l'ensemble des besoins des utilisateurs.

Grace à l'étude du registre de consultation, où chaque utilisateur précise la raison de sa consultation, et grâce à un entretien avec la responsable du service scientifique, il m'a été possible distinguer différents types de publics qui portent un intérêt aux ressources de la Maison de la Mémoire.

Il s'agit :

- du grand public habitant la région en priorité et dans un second temps le public hors région,
- des scolaires et les professeurs,
- des chercheurs intéressés par des thématiques se rattachant à la région et à son patrimoine,
- du public averti (passionnés, spécialistes, guide du patrimoine).

Chacun de ces publics ont des besoins en informations différents et souhaite accéder à des degrés différents de précision de l'information.

2.1 Le grand public

Le grand public est constitué de personnes non spécialistes du patrimoine local. Il est en recherche d'informations sur cette thématique. Il recherche des informations sur des thématiques générales et assez larges qui répondent à ses questionnements sur un sujet donné. Il souhaite obtenir des éléments de réponses et des informations rapidement. Il changera de site s'il ne trouve pas l'information rapidement et facilement.

Il est donc nécessaire pour toucher ce public à ce que l'information soit facilement accessible et qu'il sache rapidement où la trouver. Pour cela, il est nécessaire de choisir les bonnes séquences d'enregistrements qui répondent aux besoins de chaque public.

2.2 Les scolaires et les professeurs

Les scolaires par l'intermédiaire de leurs professeurs, sont à la recherche d'informations accessibles selon le niveau et l'âge des enfants. La découverte du patrimoine local peut s'intégrer selon les niveaux au projet d'école ou de classes. Ainsi, les besoins en informations sont sensiblement identiques à ceux du grand public. Il s'agit de permettre aux professeurs de trouver une documentation suffisante pour transmettre les connaissances nécessaires à leurs élèves. Certains documents auront peut-être pour fonction d'illustrer certains cours. Ainsi, ce public est surtout intéressé par des thématiques générales. Selon les expériences de la Maison de la Mémoire, ce public s'intéresse surtout à l'histoire locale, aux vieux métiers de la région et aux savoirs faire du passé. Cela concerne principalement des classes de maternelles, primaires et des premiers niveaux du collège. (41, Croquet)

2.3 Les chercheurs

Ce public de chercheurs est à la recherche d'informations très précises sur une thématique donnée. Ils sont prêts à réaliser des recherches approfondies nécessitant du temps. Ils sont

intéressés par l'ensemble de la documentation pouvant accompagner les témoignages. Ils souhaitent pouvoir avoir accès dans la mesure du possible à l'intégralité des enregistrements pour documenter au mieux leur travail de recherche. (41, Croquet)

2.4 Le public averti

Ce public est composé de professionnels (guide du patrimoine, accompagnateur de moyenne montagne) et de passionnés possédant une très bonne connaissance sur un sujet précis du patrimoine et de l'histoire locale. Ce public est familier des recherches dans les services d'archives du département et ont l'habitude d'utiliser internet pour bénéficier des services de consultation de documents numérisés. Tout comme, les chercheurs, ils sont prêts à passer du temps pour réaliser leurs recherches afin d'obtenir les informations adéquates. Ils ont également une exigence plus élevée concernant le degré de précision de l'information.

2.5 Typologie des différents publics et de leurs besoins en information

Tableau 4 : Tableau précisant les catégories de public de la Maison de la Mémoire et leurs différents besoins en informations

	Grand public	Les scolaires et les professeurs	Chercheurs	Public spécialisé
Thèmes généraux sur le patrimoine local	oui	oui		
Thèmes spécifiques sur le patrimoine local			oui	oui
Recherche rapide	oui	oui		
Recherche longue			oui	oui
Séquences courtes de témoignages	oui	oui		
Séquences plus longues ou enregistrements dans leur intégralité			oui	oui

La spécificité de la Maison de la Mémoire est de devoir répondre à des besoins en informations diverses selon les publics allant de demandes très générales à des demandes très spécifiques pour les chercheurs et le public averti.

3 La collecte des témoignages oraux

Elle précède la chaîne documentaire des enregistrements. Le collecteur joue un rôle important dans le circuit du document sonore puisqu'il est le premier acteur qui va recueillir les informations qui seront par la suite analysées, conservées et enfin diffusées au public.

Les informations qu'il va collecter vont dépendre de la qualité de l'entretien qui est mené et surtout de la préparation de celui-ci. Afin de faciliter, le travail de collecte de l'enquêteur, il est nécessaire de réaliser des outils permettant d'acquérir les informations ayant un intérêt patrimonial pour la transmission de la mémoire locale.

3.1 L'élaboration de la grille d'entretiens

Cette grille est nécessaire et va permettre aux enquêteurs d'avoir un fil directeur lors des entretiens semi-directifs avec les informateurs. Dans le cas du centre de ressources de la Maison de la Mémoire, les collecteurs sont des bénévoles qui n'ont pas de formation dans le domaine de l'ethnologie. Cette grille a pour vocation d'aider ces personnes à recueillir suffisamment d'informations et d'éviter qu'ils ne s'égarerent pas lors du déroulement de l'entretien. En cas de digression de la part du témoin, cela peut permettre au collecteur d'avoir une base pour recadrer le discours.

Cette grille doit être réalisée par un spécialiste ou par une personne ayant des rudiments d'ethnologie afin d'obtenir les informations pertinentes qui répondent aux objectifs de la collecte. Concernant la Maison de la Mémoire, il s'agit de la collecte de la Mémoire locale de la région. Ainsi, dans cette structure, cette grille d'entretien est réalisée par la responsable scientifique, tout comme le choix de l'informateur lui appartient. Le contenu de cette grille varie selon la nature des informations à collecter, c'est-à-dire s'il s'agit du recueil d'un conte, d'une chanson, d'une poésie traditionnelle ou s'il s'agit d'un événement ou de souvenirs qui sont relatés.

3.2 La prise de note lors des entretiens

Parallèlement à cette grille, il est nécessaire d'établir des fiches de recueils des informations complémentaires à l'entretien afin de documenter au mieux les conditions et le contexte de collecte de l'entretien. Cela concerne notamment les renseignements sur les témoins. (cf annexe n°1 p 100).

Lors de l'entretien, des détails complémentaires ou des précisions peuvent apparaître. Ils doivent être recueillis par le collecteur dans les fiches de collecte (exemple en annexe n°2 p 101). Ces éléments sont importants puisqu'ils vont permettre lors de la phase d'analyse des enregistrements de réaliser la description de ces documents. Dans le cadre des collectes ethnologiques de témoignages oraux, il faut prendre en compte le fait que « les principaux éléments qui serviront pour la réalisation des notices de catalogage sont celles qui sont contenues dans les fiches de collecte remplies par le collecteur. » (13, Fédération des associations des musiques et des danses traditionnelles)

Ainsi, la qualité des notices descriptives dépend de la qualité du recueil des informations lors des entretiens. A la fois dans l'enregistrement des témoignages oraux mais également dans la réalisation des fiches de collecte. Il s'agit d'un exercice qui demande un apprentissage pour les personnes non expérimentées.

3.3 La formation des collecteurs bénévoles

La collecte des témoignages oraux est réalisée à la Maison de la Mémoire par des bénévoles qui n'ont aucune formation préalable à la collecte ethnologique. En cela, afin de pouvoir recueillir des témoignages de bonne qualité et l'ensemble des informations complémentaires nécessaires à la rédaction des notices de ces documents sonores, il est nécessaire de former ces personnes. Dans le cas de cette structure, il s'agirait de proposer une formation courte, d'une journée selon le nombre de volontaires par exemple, afin de présenter ce qu'est l'enquête ethnologique et son objectif dans le cadre de la Maison de la Mémoire, comment celle-ci se déroule et quels sont les outils à utiliser (fiches de collecte et de renseignements sur les témoins et les collecteurs). Au cours de cette formation, les bénévoles pourront également apprendre à utiliser les enregistreurs MP3 et enfin, ils pourraient s'exercer en une

simulation d'entretien. Chaque année la structure accueille de nouveaux volontaires pour les collectes, en général, les collecteurs travaillent en binôme pour réaliser ce recueil de témoignages. Ainsi, il serait également adéquat de former des binômes avec une personne expérimentée et une personne novice comme cela les débutants pourront bénéficier de l'expérience des collecteurs de l'association.

4 Traitement des témoignages oraux

Avant de pouvoir mettre à disposition du public les témoignages oraux collectés, ils doivent recevoir un traitement qui se divise en deux types: le traitement intellectuel et le traitement matériel.

4.1 Le traitement intellectuel des témoignages oraux

Le traitement intellectuel du document consiste en « une suite d'opérations qui permettent, dans un premier temps, de dégager l'identité du document (catalogage), puis, dans un deuxième temps, de s'attacher à son contenu par l'analyse documentaire : lecture documentaire, extraction des concepts, indexation à l'aide d'outils documentaires, tels la liste d'autorités, l'index ou le thésaurus ; l'établissement d'un plan de classement grâce à une classification. » (35, Accart, Rethy)

Le traitement intellectuel des enregistrements est important en vue de leur mise en ligne via internet à l'aide d'une base de données car la qualité des informations qui y sont saisies vont avoir un impact sur la recherche et l'interrogation de cette base de données par les utilisateurs. Il ne faut donc pas négliger cette étape de traitement des documents et veiller à ce qu'elle soit réalisée avec application.

4.1.1 La description des enregistrements et le catalogage

Le catalogage permet la description générale des enregistrements. Il doit permettre aux utilisateurs qui seront amenés à faire des recherches sur les témoignages oraux de trouver l'enregistrement qui leur convient. Cette recherche peut se réaliser soit par le titre de l'enregistrement, le nom du collecteur, le nom des témoins, le titre de la collection à laquelle cet enregistrement est rattaché ou encore par thème. Cette recherche est rendu possible grâce aux fiches de catalogage. Cette fiche composée de plusieurs zones récapitule l'ensemble des éléments qui permettent à chacun des enregistrements d'être identifiés et individualisés. Il s'agit d'un ensemble d'éléments qui permettent de décrire les enregistrements. Ces fiches de catalogages sont normalisées. La norme de catalogage des

phonogrammes est la norme AFNOR Z44-066 qui présente les préconisations concernant la documentation, le catalogage des enregistrements sonores et la rédaction des notices bibliographiques. (36, AFNOR)

D'autre part, avant toute opération de catalogage et de description, il est nécessaire de déterminer quelle unité documentaire est à décrire. Comme il est recommandé dans le *Guide d'analyse documentaire du son inédit*, c'est au collecteur de définir cette unité documentaire. Dans le cas des témoignages oraux inédits issus d'entretiens semi-directifs, « chacun des éléments constitue une unité dont le contenu est différent du thème général, qu'il convient d'identifier et retrouver pour ne pas avoir à parcourir l'ensemble de l'enregistrement. » (13, Fédération des associations des musiques et des danses traditionnelles)

Autrement dit, dans les enregistrements et notamment ceux de la Maison de la Mémoire, il y a un thème général de l'ensemble du document et des sous thèmes qui peuvent être comme considéré comme constituant chacun une unité documentaire spécifique.

A la recherche, selon les publics, certains sont intéressés par les thématiques générales comme le public scolaire ou le grand public alors que les spécialistes souhaitent connaître le détail des thèmes qu'ils pourront trouver dans les enregistrements. Il est nécessaire de trouver un système qui puisse permettre à la fois une recherche par thèmes généraux et par thèmes spécifiques afin que le mode d'interrogation de la base de données puisse convenir à l'ensemble des publics de la Maison de la Mémoire.

Dans le *Guide d'analyse documentaire du son inédit*, il est mentionné que l'étude des cas de valorisation d'archives sonores, il «est apparu l'intérêt d'analyse ces documents à la fois dans leur globalité (ce que nous avons appelé description générale) et dans leur spécificité (ce que nous avons appelé description par items). » (13, Fédération des associations des musiques et des danses traditionnelles)

Il est donc possible d'appliquer cette méthode au cas de la description des témoignages oraux et de l'ensemble des archives sonores de la Maison de la Mémoire.

Il s'agit donc de prévoir une fiche de catalogage générale pour décrire l'ensemble de l'enregistrement et des fiches spécifiques aux différents items qui sont mis en évidence lors de l'analyse documentaire des enregistrements. Autrement dit, à chaque enregistrement correspond une notice « mère » auxquelles sont rattachées les notices « filles » de chacun

des items identifiés. Dans ce système à chaque notice « fille » est liée un fichier son auquel correspond l'enregistrement.

Ce système de notices peut être schématisé comme ceci :

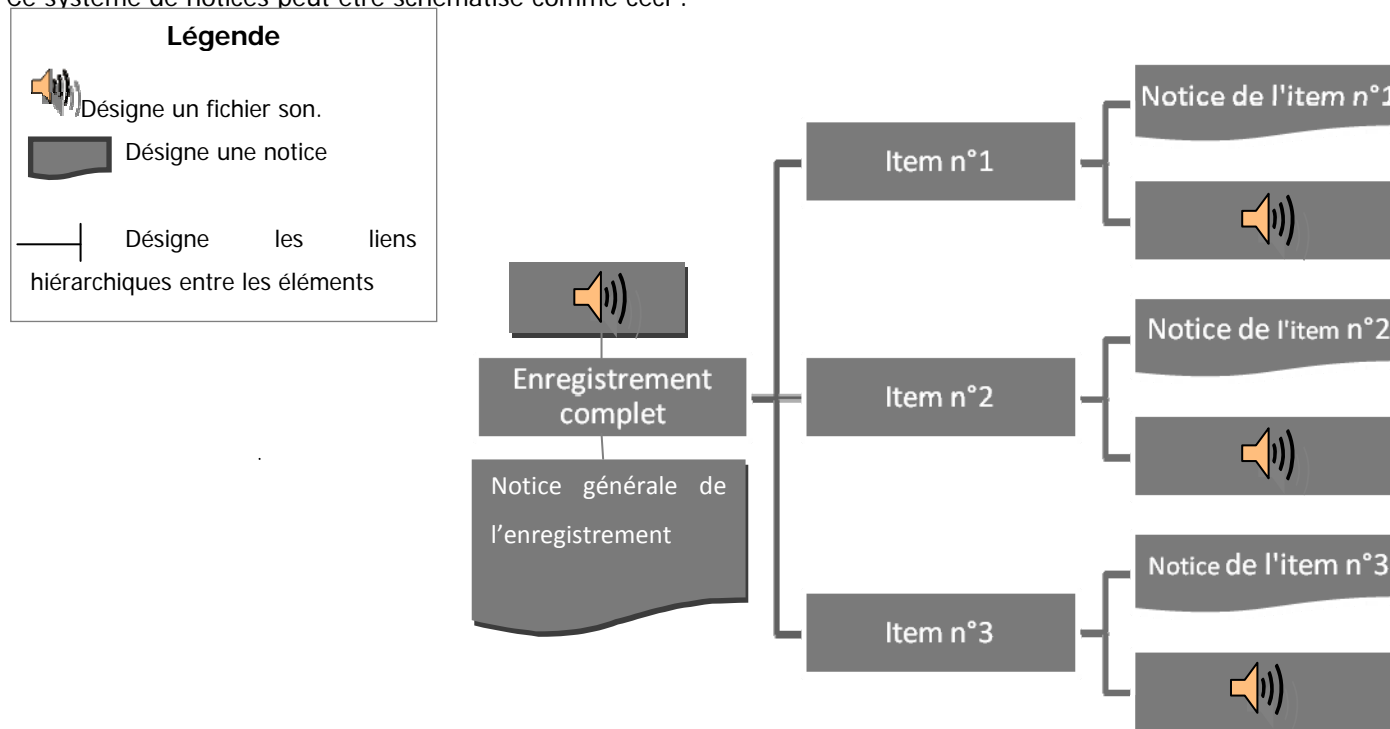


Figure 8 : Arborescence de l'organisation des différentes notices correspondant à un enregistrement

4.1.2 L'analyse documentaire des enregistrements

L'analyse documentaire est « une opération ou un ensemble d'opérations visant à représenter le contenu d'un document sous une forme différente de sa forme originelle afin d'en faciliter la consultation ou le repérage dans un stade ultérieur. » (39, Chaumier)

4.1.2.1 Condensation de l'information

L'analyse documentaire des témoignages oraux nécessite une écoute de ceux-ci. Elle va permettre d'une part de définir le ou les thèmes généraux des enregistrements ainsi que leurs thèmes spécifiques.

Cette écoute va également permettre de réaliser des fiches chrono-thématiques qui constituent une synthèse de l'ensemble des éléments de l'entretien. Cette fiche détaille à la fois les informations sur le témoin et les conditions d'enregistrement de l'entretien mais également le compte rendu analytique des différents items avec l'indication du temps de la séquence. Elle est un document de travail qui permettra par la suite de réaliser un résumé (indicatif ou informatif) figurant sur la notice descriptive accompagnant l'extrait du témoignage lors de la consultation sur internet. Ce travail permettra également de réaliser l'indexation de l'enregistrement. Elle est également un support de travail pour les spécialistes qui seront amenés à traiter les enregistrements notamment pour réaliser les séquences des différents extraits. Ils pourront utiliser le détail des items et des mentions de temps pour réaliser le découpage en séquence des enregistrements.

Figure 9 : Proposition de fiche chrono-thématique pour l'analyse des témoignages oraux de la Maison de la mémoire. (43, Pouget)

Nom et prénom du témoin
Date-lieu de l'enregistrement
Fonction ou profession
Axe de l'étude
Sujet et thème principal
Thèmes abordés
Outil de consultation de l'enregistrement
Support original de l'enregistrement
Durée de l'enregistrement
Contrat
Condition d'utilisation de l'enregistrement
Compte rendu analytique par items
Item n° 1 :
Référence temps début de l'item
Détail du contenu de l'item avec la correspondance de durée (... :...)
Référence temps fin de l'item.
Item n° 2 :
Référence temps début de l'item.
Détail du contenu de l'item avec la correspondance de durée (... :...)
Référence temps fin de l'item.
(Et ainsi de suite selon le besoin)
Nom, prénom de l'auteur de la fiche et date de l'analyse

4.1.2.2 L'indexation

L'indexation des enregistrements va permettre de faciliter la recherche des utilisateurs. L'indexation humaine correspond à « l'opération consistant à recenser les concepts dont traite un enregistrement sonore et à les représenter à l'aide de termes ou de locutions qui pourront soit être choisis librement, soit être choisis dans des listes d'autorité préétablies (lexique, thésaurus...). Cette activité est fondée sur le jugement humain, elle s'oppose à l'indexation automatique qui se développe actuellement dans le domaine du son. La finalité de l'indexation est la recherche documentaire. » (13, Fédération des associations des musiques et des danses traditionnelles)

Dans le cas de la Maison de la Mémoire, l'indexation humaine et manuelle des enregistrements est réalisable en raison du faible taux d'accroissement de la collection de témoignages oraux.

Les enregistrements de cette structure étant très spécialisés autour de la thématique du patrimoine local de la Haute-Savoie et à défaut de réaliser un véritable thésaurus, il serait utile de prendre le temps d'établir une liste d'autorité interne de vocabulaire ou des locutions à employer pour l'indexation des enregistrements. Cela permettrait d'avoir un langage unique pour ce travail et toute personne en charge de cette tâche aurait une liste de mots à laquelle se référer.

Une indexation de qualité permet de faciliter l'accès aux documents les plus pertinents.

4.2 Le traitement matériel des enregistrements numériques

Le traitement matériel des enregistrements correspond aux « méthodes, procédures et outils utilisés pour traiter, ranger, conserver et stocker des documents en tant que support, quel que soit celui-ci. » (1, ADBS)

4.2.1 L'apparition des documents numériques

En dehors du traitement traditionnel des documents, c'est-à-dire du classement et de l'estampillage des documents, la difficulté dans le cadre de la mise en ligne d'enregistrements sonores est de voir entrer dans le fonds d'archives des documents en version électronique (format MP3 pour le son). En effet, les enregistrements les plus anciens sont numérisés. A la suite de cela, les documents à intégrer dans le fonds sont les versions numériques de ces enregistrements.

De même, les nouveaux enregistrements effectués, c'est le cas pour la Maison de la Mémoire, sont réalisés avec des enregistreurs MP3. De plus en plus en plus, les documents numériques prennent de plus en plus d'ampleur dans les fonds traditionnels d'archives et les professionnels de l'information doivent s'adapter à ce changement pour garantir à leurs usagers l'accès à ces informations.

Il s'agit actuellement de faire cohabiter différents supports et fichiers dans un même fond et dans un même lieu tout en leur garantissant leur intégrité.

4.2.2 La conservation des documents électroniques

4.2.2.1 Le choix des supports de conservation des fichiers numériques

Actuellement, il existe plusieurs supports pour permettre la conservation des fichiers numériques. La question est alors du choix du support qui convient pour réaliser cette conservation. Pour aider notamment les responsables de services d'archives, ou des bibliothèques, les Archives nationales britanniques proposent une méthode en 6 critères pour 6 supports de stockage, afin de déterminer quel est le support le plus adapté à un stockage des fichiers numériques sur le long terme. Ainsi chacun peut se référer à cette grille d'évaluation pour déterminer quel support convient à sa situation et voir quels sont les avantages et les inconvénients pour chacun des supports présentés. (38, Brown)

Ces critères sont les suivants :

- La longévité
- La capacité,
- La viabilité,
- L'obsolescence,
- Le coût
- La vulnérabilité.

A chacun des supports et selon ces critères, les archives nationales britanniques proposent ainsi une note entre 1 (ne répond pas au critère) et 3 (répond très bien au critère). Au total, un support doit recevoir une note d'au moins 12 pour être considéré comme un bon support de stockage numérique sur le long terme.

Les résultats de cette méthode sont présentés dans le tableau ci-dessous : (38, Brown)

Media	CD-R	DVD-R	Hard Disk	Flash Memory Stick and Card	Linear Tape Open (LTO)
Longevity	3	3	2	1	3
Capacity	1	3	3	2	3
Viability	2	2	2	1	3
Obsolescence	1	2	2	2	2
Cost	3	3	1	3	3
Susceptibility	1	1	3	1	3
Total	11	14	13	10	17

Tableau 5 : Supports de stockage numérique à long terme

4.2.2.2 Le CD-R

Dans les bibliothèques et les services d'archives françaises, le support de conservation le plus utilisé est le disque compact inscriptible (CD-R). C'est également le support qui a été choisi pour réaliser les sauvegardes de ces fichiers informatiques à la Maison de la Mémoire. Ainsi les fichiers issus de la numérisation de documents ou les nouveaux fichiers numériques issus des collectes sont enregistrés sur ces supports. (40, Claerr)

Toutefois, il est nécessaire de prendre quelques précautions afin de garantir une conservation des supports de sauvegarde des données et de garantir l'accès aux informations sur le long terme. Il faut donc dans la mesure du possible vérifier que les conditions de stockage des supports sont réunies. Pour les CD-R, les conditions de conservations sont les suivantes (40, Claerr):

- être disposé dans un local adapté disposant d'une température comprise entre 16 et 20° et d'une humidité relative de 20 à 40%.
- A l'abri du soleil et des ultra-violets,
- De façon verticale afin d'éviter que le cd ne repose sur la face comportant les données.
- Eviter d'inscrire et de coller des étiquettes directement sur le cd pouvant ainsi le dégrader.

Ces précautions doivent également être couplées à des précautions de manipulations matérielles :

- Choisir des supports et des graveurs de bonne qualité (même à en payer le prix),
- Réaliser plusieurs copies d'un même fichier sur CD-R, sur d'autres supports et si possible de réaliser des copies qui sont conservées à l'extérieur de la structure (sur un serveur chez un hébergeur par exemple).
- Tester régulièrement les disques afin de vérifier l'état du support et déterminer s'il est nécessaire de recopier les fichiers sur un nouveau cd ou un autre support (un cd a une durée de vie de 5 à 10 ans environ).
- Surveiller régulièrement les évolutions des logiciels et des supports.

Malgré toutes les solutions techniques disponibles actuellement pour permettre la sauvegarde des fichiers informatiques, et l'ensemble des préconisations présentées ci-dessus, les fichiers numériques ne sont pas à l'abri de l'obsolescence des supports, des formats, des logiciels et du matériel de traitement informatique, rendant inaccessible les données enregistrées sur ces supports.

4.2.3 Les formats ouverts

Les formats ouverts sont définis par la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique : « On entend par standard ouvert tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérables et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre. » (44, République française). Cela signifie que ces formats sont indépendants d'un logiciel ou d'un système d'exploitation.

L'emploi de ces formats ouverts permet une interopérabilité des systèmes et des logiciels. Ainsi l'utilisation de ce type de formats dans une politique d'archivage et de conservation des fichiers numériques doit permettre quelles que soient les évolutions technologiques de lire les données. Actuellement, concernant le son, le format ouvert est le WAVE (.wav). C'est lors du traitement technique de l'enregistrement sonore qu'il est possible de définir ce format pour les documents sonores. Il peut être appliqué pour la conservation des enregistrements sonores originaux. L'utilisation de ce type de format peut être une alternative face à l'obsolescence technologique et peut être intégrée dans la politique d'archivage de certaines structures (37, Bibliothèque nationale de France)

4.2.4 Réalisation d'une veille technologique

Avec l'utilisation de plus en plus développée de la numérisation, une grande quantité de fichier numérique arrive dans les fonds documentaire notamment des services d'archives mais également des associations ayant menée un projet de mise en ligne des archives sonores. Le risque de plus réussir à lire un enregistrement sonore menace la mise à disposition des informations. Cela en raison par exemple de l'absence du logiciel de lecture des nouveaux formats sons. Il est donc nécessaire de mettre en place au sein de la structure une veille sur les nouveaux formats, logiciels et surtout sur les nouvelles normes ou préconisations de l'Etat ou des services d'archives en matière de conservations des fichiers numériques sur le long terme. Cette veille doit permettre de se tenir informé des nouveautés technologiques et ainsi de réaliser le cas échéant des « migrations » vers de nouveaux formats ou des remises à niveaux des logiciels ou du matériel de traitement informatique afin d'éviter que les données ne soient illisibles.

5 La diffusion des enregistrements par internet

Le but de l'ensemble de cette démarche documentaire est la diffusion des documents sonores par leur mise en ligne par internet. Cette diffusion impose une réflexion notamment sur le choix des extraits à mettre en ligne et à valoriser par ce moyen.

5.1 La sélection des témoignages oraux à mettre en ligne

La diffusion des archives sonores d'une association sur internet impose la question du choix des documents. En effet, il n'est pas possible de diffuser l'intégralité d'un fond d'archives sonores en raison de diverses contraintes qui s'imposent lors de l'utilisation de témoignages oraux inédits.

Cette sélection se réalise en fonction de :

- l'état et de la qualité de l'enregistrement.

En effet, si les enregistrements ont un son de mauvaise qualité, il n'y aura pas un bon rendu. Ce critère de sélection permet de garantir une bonne accessibilité aux informations. Dans ce cas, l'écoute des enregistrements doit permettre d'évaluer la qualité du témoignage à mettre en ligne. D'autre part, si les supports originaux sur lesquels sont conservés les enregistrements sont trop dégradés ceux-ci ne pourront pas être subir une numérisation donc ceux-ci seront exclus de la sélection.

- thématiques représentatives de l'identité et des activités de la région de la Haute-Savoie.

La mise en ligne des témoignages oraux de la Maison de la Mémoire doit permettre de véhiculer une identité et une image de la région de la Haute-Savoie. Internet permet de faire découvrir aux internautes les spécificités de cette région, par la diffusion notamment de chants traditionnels, de contes ou encore de témoignages relatant des évènements particuliers qui s'y sont déroulés. Ainsi, le contenu doit être suffisamment explicite et caractéristique de la région.

- droits pour l'utilisation du témoignage.

La sélection des documents sonores va également se réaliser par les droits et les autorisations concernant l'utilisation de ces enregistrements, tous ne sont pas diffusables sur internet du fait que les autorisations nécessaires ne sont pas accordés à la Maison de la Mémoire. Pour ceux-ci, les notices descriptives peuvent être mises à disposition du public pour mentionner leur existence dans le fond de la Maison de la Mémoire mais aucun extrait ne pourra être proposé.

5.2 Le partage des connaissances

La diffusion des témoignages oraux peut également passer par la participation à des portails de partage de connaissances se traduisant par le partage de références de notices descriptives d'enregistrements sonores et pour le futur de partage de fichiers sons qui n'est pas réalisable pour le moment en raison de contraintes juridiques.

La participation à ce type de portail comme celui du *Portail du Patrimoine oral* pourrait permettre notamment pour un centre de ressources d'une association de valoriser son propre fond et être mis en valeur aux côtés de structures similaires tout en gardant son propre catalogue. (42, Ginouvès)

Ce type de portail fonctionne sous protocole OAI-PMH (Open Archives Initiative Protocol of Meta data Harvesting) et nécessite une structuration des données sous le modèle Dublin Core et XML. Dans ce cas cela impose un travail sur les métadonnées en suivant le modèle décrit dans la norme ISO 15836-2003 pour désigner les objets.

Conclusion

On l'a vu depuis quelques années de nombreuses structures de conservation et de valorisation du patrimoine proposent une mise en ligne des archives sonores de leurs fonds. Internet apparait alors comme le média privilégié pour la diffusion de l'information à un grand nombre de personnes. En effet, il permet comme on l'a vu de palier à de nombreuses contraintes que peuvent subir les centres de ressources notamment en province. Il s'agit par exemple, de l'éloignement des grands pôles d'activités et de population, une difficulté à se faire connaître, un manque de consultation des fonds d'archives. Cette utilisation des technologies de l'internet est un moyen permettant de sortir de la confidentialité et du quasi-anonymat les archives sonores et les témoignages oraux inédits.

Bien que ces technologies offrent de nombreuses possibilités, il n'en reste pas moins, comme l'illustre le cas de la Maison de la Mémoire, qu'il est nécessaire de ne pas négliger la démarche documentaire permettant de traiter ses archives en vue de leur mise en ligne. En effet, de la démarche documentaire adoptée pour valoriser ces témoignages oraux dépend la qualité de l'accès à l'information à partir des bases de données permettant leur diffusion sur internet.

Enfin en gardant à l'esprit que chaque structure et que chaque contexte est unique, cette réflexion sur la démarche documentaire des témoignages oraux, pourra inspirer voir guider certaines personnes issues d'associations qui souhaiterait réaliser un projet de mise en ligne de leur fond sonore. Toutefois, cette démarche reste une proposition méthodologique qui s'insère elle-même dans une réflexion plus globale, nécessitant parallèlement la prise en compte notamment des aspects techniques de traitement du son ainsi que des moyens (financiers et humains) rendant possible un tel projet.

Bibliographie

Organisation de la bibliographie

Cette bibliographie respecte les règles d'organisation des normes de catalogage Z44-005 de décembre 1987 (pour toutes les monographies et les publications en série publiée physiquement) et NF ISO 690-2 de Février 1998 (pour tous les documents électroniques).

Les références bibliographiques sont classées selon les grandes parties développées dans le mémoire.

Au sein de chacune des parties, les références sont organisées par ordre alphabétique d'auteurs.

La recherche documentaire dont est issue cette bibliographie s'est achevée le 30 septembre 2011.

Introduction

[1] ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION (ADBS). Vocabulaire de la documentation [en ligne]. Paris, mis à jour le 8 décembre 2010 [30 septembre 2011]. <<http://www.adbs.fr/vocabulaire-de-la-documentation-41820.htm>>

Réalisé en 2004, ce vocabulaire rassemble un ensemble de termes techniques concernant le domaine de l'information-documentation. Ceux-ci présentés par thématique permettent de retrouver rapidement la définition des termes de base de ce champ professionnel.

[2] PHONOTHEQUE DE LA MAISON MEDITERRANEENNE DES SCIENCES DE L'HOMME. Les carnets de la phonothèque. [en ligne]. Cleo/ Revue.org, 2011 [Consulté le 22 juillet 2011] <<http://phonothèque.hypotheses.org/>>

Première partie : Envisager la mise en ligne des archives sonores
au centre de ressources de l'écomusée Paysalp

[3] DESBIOLLES Roger, directeur de l'écomusée Paysalp, entretien du 5 juillet 2011.

L'entretien du directeur de la structure a permis de prendre connaissance de détails sur l'histoire de l'écomusée et de la Maison de la Mémoire. En effet, le directeur travaille depuis 1982 dans la structure et a pu voir ses évolutions notamment concernant les politiques et les différentes orientations de celle-ci.

[4] DESCAMPS Florence. L'historien, l'archiviste et le magnétophone, De la constitution de la source orale à son exploitation. 2^eed. Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, 2005. Chap.1, De l'Histoire orale aux archives orales: Histoire d'une acclimatation, p10-249.ISBN 2-11-095378-0

Dans ce chapitre, l'auteur rend compte comment au cours de la discipline de l'Histoire en France la reconnaissance concernant les documents oraux a fluctué au cours du temps.

[5] DUTRUGE Anne. Etude Pour une approche ethnologique de l'identité et de la mémoire dans le canton de Saint-Jeoire. Rapport de travail comité d'études locales, 1988. Gambin, p 97-149.

L'auteur décrit et explique les bouleversements des habitants de Viuz-en-Sallaz à l'arrivée, en 1961, de l'usine Gambin et de l'ensemble de ses personnels issus de Paris. Elle explique comment cette arrivée a provoqué une véritable crise identitaire pour les habitants du village.

[6] ECOMUSEE PAYSALP, inventaires papiers des documents de la Maison de la Mémoire. [Document interne]

Ces inventaires récapitulent l'ensemble des cassettes audio sur lesquelles sont enregistrés les témoignages oraux de la Maison de la Mémoire. Ils permettent d'avoir accès à l'ensemble des documents du centre de ressources avec leur date d'entrée dans le fond.

[7] ECOMUSEE PAYSALP. Mémoire Alpine [en ligne]. Viuz-en-Sallaz, 2011. [Consulté le 1^{er} octobre 2011] < <http://www.memoire-alpine.com/> >

Cette base de données en ligne est le catalogue inventoriant l'ensemble des documents présents dans le centre de ressource La Maison de la Mémoire. Elle est à disposition du public via internet depuis début octobre 2011.

[8] ECOMUSEE PAYSALP, registre de consultation papier du centre de ressources La Maison de la Mémoire. [Document interne]

Ce registre rend compte de l'ensemble des personnes extérieures à l'association qui vient consulter sur place les documents de la Maison de la Mémoire. A chaque fois, la date et l'objet de la consultation sont précisés.

[9] FEDERATION DES MUSEES ET DES ECOMUSEES DE SOCIETE. Définitions [en ligne]. Besançon, 2011. [Consulté le 15 août 2011] <<http://www.fems.asso.fr/>>
Ce site définit la notion d'écomusée et présente l'origine des écomusées. Il présente également l'ensemble des écomusées de France qui adhèrent à la fédération.

[10] JOUTARD Philippe. La collecte des témoignages oraux : retour sur quarante ans de pratique en France. La gazette des archives, 2008, n°211, p 7-21. ISSN 00166-5522

Cet article présente l'histoire de la collecte de la mémoire orale et les différents mouvements de collecte en France qui ont permis d'obtenir les fonds d'archives orales actuelles.

[11] RAIS Nadia. Identifier et décrire une ressource : de l'ISBD aux métadonnées, cours intd, Novembre 2010.

Ce cours présente les différentes normes et standards de description bibliographique en vigueur.

[12] TURQUIN Olivier. Etude de faisabilité d'un écomusée : rapport final. 90p, 1993. [Document interne]

Ce document fait un état des lieux sur le fonctionnement et les services proposés par l'association « Regain ». Cette étude avait pour objectif de déterminer s'il était possible d'obtenir le statut d' « Ecomusée » pour cette structure culturelle. Ce document permet de prendre connaissance de l'histoire de l'association « Regain » qui deviendra l'association Paysalp écomusée de Savoie et de l'évolution de cette structure jusqu'en 1993.

Deuxième partie : Enjeux de la mise en ligne des archives sonores pour la Maison de la Mémoire

[13] FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE MUSIQUES ET DE DANSES TRADITIONNELLES, ASSOCIATION DES DETENTEURS DE DOCUMENTS AUDIOVISUELS ET SONORES. Guide d'analyse documentaire du son inédit : pour la mise en place de banques de données. Bonnemasson Bénédicte, Ginouvès Véronique, Pérennou Véronique. Modal. Paris, 2001. 186 p. Modal poche. 2-910432-29-7

Cet ouvrage présente les enjeux et la démarche à suivre pour permettre la mise en base de données des archives sonores inédites. Elle s'attache plus particulièrement à la démarche

documentaire du traitement des archives sonores. Cet ouvrage est issu d'un travail collectif de professionnels permettant ainsi de bénéficier de nombreux exemples.

[14] GAYET Joël. Stratégie de marque. Espaces, 2007, n°245, p 27-36. ISSN 0336-1446

Cette revue fait le point sur la stratégie marketing pour la valorisation touristique d'un territoire. Dans cet article, l'auteur insiste sur la notion d'identité d'un territoire, en la définissant et en montrant l'importance de la mettre en avant lors de la promotion d'une région.

[15] LETANG Karine, responsable des archives municipales de Chamonix, Entretien du 4 août 2011

Au cours de cet entretien, l'auteur a pu faire part de son expérience de collecte de témoignages oraux dans le village de Chamonix et comment elle a mené le projet de Maison de la Mémoire et du Patrimoine de Chamonix en vue de la valorisation de ces témoignages.

[16] TRAUTMANN Florence. Internet : un outil pour les associations. In LE GOFF Armelle. Les archives d'association : Approche descriptive et conseils pratiques. La documentation française. Paris, 2001. ISBN 2-11-004925-1

Ce chapitre présente comment internet peut être utile pour la promotion des associations afin qu'elles puissent se faire connaître plus largement du public.

Troisième partie : La diffusion des archives sonores en ligne

[17] ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU CANTAL, Aurillac. Archives départementales du Cantal [en ligne]. Conseil général du Cantal, 2011 [consulté le 23 août 2011]. < <http://archives.cantal.fr/> >

Ce site permet d'accéder à des extraits de témoignages oraux issus de campagne de collecte dans la région par des associations et par le service d'archives départementales. Ces témoignages concernent surtout l'agriculture et le milieu rural du département.

[18] ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA DORDOGNE, Périgueux. Archives départementales de la Dordogne [en ligne]. Conseil général de la Dordogne, 2011 [consulté le 23 août 2011]. < <http://archives.cg24.fr/> >

Ce site permet de consulter de nombreux témoignages collectés par la sonothèque des archives de la Dordogne depuis 1986 dans la région.

[19] ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SARTHE, Le Mans. Archives départementales de la Sarthe [en ligne]. Conseil général de la Sarthe, 2011 [consulté le 20 août 2011] <<http://www.archives.sarthe.com/FondsSonores.asp>>

Ce site permet d'accéder au fond des archives qui ont été numérisés et notamment au fonds d'archives sonores. Il est possible de consulter des chansons et des musiques traditionnelles de la Sarthe ainsi que des contes.

[20] ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU TARN, Albi. Archives départementales du Tarn [en ligne]. <conseil général du Tarn, 2005 [consulté le 20 août 2011] <<http://archives.tarn.fr/index.php?id=2865> >

Ce site met à disposition du public des documents issus du projet de numérisation qui a débuté en 2001. Concernant les archives sonores, il est possible de consulter des extraits de témoignages d'anciens mineurs de Carmaux.

[21] ASSOCIATION DES LANGUES REGIONALES DE BOURGOGNE. Maison du patrimoine local [en ligne]. Association des langues régionales de Bourgogne ,2011 [Consulté le 15 août 2011] <<http://mpo-anost.dynds.org> >

Ce site met à la disposition du public des extraits de chants, de musique, de contes, de témoignages de Bourgogne.

[22] BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE France, Paris. Gallica, bibliothèque numérique [en ligne]. Paris, 2011. [Consulté le 15 août 2011] <<http://gallica.bnf.fr/> >

Ce site propose de nombreuses ressources numériques dont des documents sonores tels que des chansons, des témoignages et des conférences.

[23] CENTRE D'ETUDE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION SUR L'ORALITE. Cerdo [en ligne]. Centre d'étude de recherche et de documentation sur l'oralité, 2011, [consulté le 20 août 2011] <<http://www.cerdo-metive.org>>

Ce site met à disposition du public des chansons, de la musique, des contes, des légendes et des textes courts parlés. L'objectif est la diffusion du patrimoine immatériel de Poitou-Charente-Vendée.

[24] CENTRE OCCITAN DES MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES TOULOUSE, MIDI-PYRENEES. COMDT Toulouse Midi-Pyrénées [en ligne]. Centre

occitan des musiques et des danses traditionnelles Toulouse, Midi-Pyrénées, 2011. [Consulté le 15 août 2011] < <http://comdt.dyndns.org> >

Ce site met à disposition du public pour consultation des extraits de musiques de danses et de chants traditionnels de la région Midi-Pyrénées.

[25] CONSEIL GENERAL DE PICARDIE. Mémoire vivante en Picardie [en ligne]. Conseil général de Picardie, 2010 [Consulté le 20 juillet 2011]. < <http://www.memoirevivante-picardie.org> >

Ce site met à disposition du public des extraits de témoignages oraux sur l'histoire de la région issus de campagne de collectes organisés par le conseil général de Picardie.

[26] CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE, Bordeaux. Aquitaine patrimoines, banque numérique des savoirs d'Aquitaine [en Ligne]. Conseil Régional d'Aquitaine, 2011 [consulté le 29 août 2011]. < <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr/> >

Il s'agit du portail du patrimoine de la région aquitaine à partir duquel il est possible d'accéder aux archives sonores de l'association Son d'Aqui.

[27] DASTUM, Rennes. Dastum [en ligne]. Dastum, 2010 [consulté le 15 août 2011]. < <http://www.dastum.net> >

Ce site internet de l'association du même nom propose des extraits sonores du patrimoine local de Bretagne. Il est possible d'y trouver des chansons, des contes, de la musique traditionnelle, des journaux parlés.

[28] DESCAMPS Florence. L'entretien de recherche en histoire : statut juridique, contraintes et règle d'utilisation. Histoire@politique [en ligne], n°03, novembre-décembre 2007, [consulté le 30 août 2011]. <www.histoire-politique.fr/index.php?numero=03&rub=autre-articles&item=24#_ftn26 > ISSN électronique 1954-3670

Dans cet article, l'auteur détaille les statuts juridiques des témoignages oraux, les contraintes juridiques et la nécessité d'établir des contrats pour en préciser leur utilisation.

[29] FEDERATION DES ASSOCIATIONS DES MUSIQUES ET DES DANSES TRADITIONNELLES, Paris. Portail du patrimoine Oral [En ligne]. Paris, Fédération des associations des musiques et des danses traditionnelles, 2011 [consulté le 20 août 2011]. < www.portaildupatrimoineoral.org >

Ce portail est un catalogue collectif d'archives sonores et audiovisuelles sur les traditions orales en France. Il regroupe actuellement 5 structures. C'est un exemple de portail collectif dans le domaine de la valorisation et de la diffusion via internet des témoignages oraux inédits et des archives sonores.

[30] LE DRAOULLEC Ludovic. L'utilisation des corpus oraux à des fins culturelles : quels contrats mettre en œuvre? Le bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS [en ligne], mis en ligne le 14 mars 2006, [consulté le 25 septembre 2011] n°29. < <http://afas.imageson.org/sommaires574.html> >

Cet article a été réalisé par un juriste et propose une méthode pour la réalisation des contrats avec les témoins dans le cas de l'utilisation des témoignages oraux après leur collecte. Il détaille l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation d'un contrat avec le témoin.

[31] Union européenne, La Hague. Europeana [en ligne]. Union européenne, 2006, dernière mise à jour 2011 [consulté le 26 septembre 2011]. <www.europeana.eu >

Europeana est une bibliothèque numérique lancée en 2006 par la Communauté européenne. Elle rassemble sur un même portail l'accès aux ressources numérisées des bibliothèques nationales, des musées et des services d'archives des 27 états membres. Elle est un bon exemple de bibliothèque numérique commune à plusieurs établissements de valorisation du patrimoine européen.

[32] MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, Paris. Plan national de numérisation [en ligne]. Ministère de culture et de la communication, 2011 [consulté le 30 août 2011]. < <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/politique/plan.htm>.>

Ce site présente en quoi consiste le plan national de numérisation et depuis quand il a été mis en place en France.

[33] REPUBLIQUE FRANCAISE, Paris. Code de la propriété intellectuelle [en ligne]. Légifrance, 2011 [consulté le 30 août 2011]. < <http://www.legifrance.gouv.fr/> >

Ce code régit les droits du domaine de la propriété intellectuelle et concerne notamment les droits d'auteur. Les différents articles sont disponibles à la consultation sur le site de Légifrance.

[34] SON D'AQUI, Bordeaux. Son d'Aqui, Portail du patrimoine oral et festif d'Aquitaine [en ligne]. Institut occitan, 2007 [consulté le 15 août 2011]. < <http://sondaqui.com> >

Ce site met à disposition du public principalement des chansons et de la musique traditionnelle de la région aquitaine.

Quatrième partie : Démarche documentaire pour la mise en ligne d'archives sonores

[35] ACCART Jean-Philippe, RETHY Marie-Pierre. Le métier de documentaliste. Cercle de la librairie. Paris, Cercle de la librairie, 2008. 463p. ISBN 978-2-7654-0961-8

Cet ouvrage détaille toutes les activités du documentaliste et notamment l'ensemble de la fonction de gestion. Cette fonction est définie et l'auteur envisage l'ensemble du circuit du document de son acquisition à sa diffusion.

[36] ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION. Recueil Normes de catalogage. Paris, AFNOR, 2005. Sommaire, T2. ISBN 2-12-48445260

Ce sommaire permet de donner le plan de la norme Z44-066 et ainsi de donner un aperçu du contenu de cette norme de traitement des documents sonores.

[37] BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Ecrire un cahier des charges de numérisation de collections sonores, audiovisuelles et filmiques [pdf]. In site du Ministère de la culture et de la communication [en ligne], août 2009. [Consulté le 5 septembre 2011] < http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/technique/documents/cahier_charges_numerisation.pdf >

Cet article présente une démarche utilisée dans le cadre d'un projet de numérisation d'archives sonores. Il prend également en considération les différents formats sonores disponibles en vue d'une conservation sur le long terme de ce type de documents.

[38] BROWN Adrian. Selecting file formats for long-term preservation [pdf]. In site des archives nationales britanniques [en ligne] Londres, 2008. [Consulté 1er septembre 2011] < <http://www.nationalarchives.gov.uk/documents/selecting-file-formats.pdf> >

Cet article propose une solution pour sélectionner les supports de stockage des données numérique afin de réaliser une politique d'archivage sur le long terme selon différents critères.

[39] CHAUMIER Jacques. Les techniques documentaires. 1^{er} éd. Paris, Presse universitaire de France, 2002. Chap 2, Les systèmes documentaires, p 10-27. ISBN 2-13-052424-9

Dans ce chapitre, l'auteur décrit l'ensemble de la chaîne documentaire et définit de nombreux termes documentaires.

[40] CLAERR Thierry. La conservation des documents numérisés : résultat de l'enquête DLL en 2005 [pdf]. 35p. < http://www.picasco.fr/picasco/web/pub/patrimoine/260508-DLL-thierry_claerr.pdf >

Il s'agit d'une présentation de l'ensemble des recommandations à observer lors de la conservation des documents des documents numérisés. Elles sont accompagnées du résultat de l'enquête de 2005 sur les pratiques de conservation des services d'archives, des musées et des bibliothèques concernant les documents numérisés.

[41] CROQUET Julie. Entretien du 7 août 2011.

Au cours de cet entretien la responsable scientifique m'a indiqué le mode de traitement des témoignages oraux de la Maison de la Mémoire de leur collecte à leur conservation dans les locaux. Elle m'a également présenté les différents publics fréquentant le centre de ressources.

[42] GINOUVES Véronique. Quand le renard raconte ses histoires au monde, La naissance du Portail du Patrimoine Oral, catalogue collectif d'archives sonores et audiovisuelles. Babel, 2011, n°1034, p107-128. halshs-00588487, version 1 < <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00588487/en/> >

Dans cet article, l'auteur présente le portail collectif du patrimoine oral. Elle précise les différentes structures qui ont permis la réalisation et la mise en place de ce projet.

[43] POUGET Emilie. Fiche chrono thématique de Jean Boulet [pdf]. In site Mémoire orale de l'industrie et des réseaux [en ligne], octobre 2009, 4p. [Consulté le 5 septembre 2011] < <http://www.memoire-orale.org/ent-fiche/BouleyTGV.pdf> >

Cette fiche chrono thématique est un exemple de fiche. Elle permet de se rendre compte de l'ensemble des informations qui sont reportées à l'aide de cet outil.

[44] REPUBLIQUE FRANCAISE, Paris. Loi pour la confiance en l'économie numérique [en ligne]. Légifrance, 2001, [consulté le 1^{er} septembre 2011] < <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000801164&dateTexte=>>

Cette loi concerne le droit de l'internet. Elle décrit et reconnaît officiellement les formats ouverts.

Annexes

Annexe 1 Proposition de fiche de renseignements du témoin (13, FAMDT)

Fiche Témoin n°	
Commune de collecte	Numéro d'enregistrement
Nom/Prénom	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Mail	
Date de naissance	
Fonction ou profession	
Langue de l'entretien (français ou patois)	
Evènements marquant de sa vie	
Parents ou grands parents	
Réalisation d'un contrat	
Contrat n°	
Condition d'utilisation de l'enregistrement	
Remarques	

Annexe 2 Proposition de fiche de collecte

Fiche collecte n°	
Nom/Prénom du collecteur	Nom/prénom Témoin
Commune de collecte	Adresse
Date	Numéro de téléphone
Heure de collecte	mail
Durée de l'entretien	
Enregistrement n°	
Thème général	
Thèmes spécifiques (sous thèmes abordés)	
Personnes présente lors de l'enquête	
Notes	
Remarques	
Documentation complémentaire (photo...)	